



## RÉPUBLIQUE LIBANAISE

Ministère de l'Education Nationale  
de la Jeunesse et des Sports

Centre National de Recherche et  
de Développement Pédagogiques



# La Restructuration du Système Educatif Libanais

II

والمزينة نبي ...

***République Libanaise***

***Ministère de l'Éducation Nationale  
de la Jeunesse et des Sports***

***Centre National de Recherche et  
de Développement Pédagogiques***

***La Restructuration  
du  
Système Éducatif  
Libanais***

***Dossier II***

***Octobre 1995***

## **TABLE DES MATIERES**

	<i>page</i>
◆ <b><u>Préambule</u></b>	
◆ <b><u>Chapitre I Les programmes et le système éducatif libanais : Situation actuelle</u></b>	
<i>Introduction</i>	10
1- <i>Les programmes en vigueur</i>	11
2- <i>Le taux de scolarisation, le retard, l'échec et l'abandon scolaire</i>	13
3- <i>L'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel</i>	15
4- <i>L'éducation spécialisée</i>	19
5- <i>Le système éducatif en vigueur :</i>	20
5-1- <i>L'enseignement général</i>	20
5-2- <i>L'enseignement technique et professionnel</i>	21
◆ <b><u>Chapitre II Le nouveau système éducatif : Objectifs généraux des programmes et structure dy système</u></b>	
1- <i>Orientations générales du nouveau système éducatif</i>	25
2- <i>Le nouveau système proposé</i>	29
2-1- <i>Définition</i>	29
2-2- <i>Contenu</i>	29
3- <i>Justificatifs du nouveau système</i>	31
4- <i>Les nouveaux programmes : finalités et objectifs généraux</i>	33
5- <i>Stratégie nouvelle pour l'éducation et l'apprentissage</i>	37
6- <i>Les cycles de l'apprentissage : fonctions, objectifs, caractéristiques,     programmation des études</i>	40
A- <i>L'éducation préscolaire</i>	40
B- <i>L'éducation scolaire</i>	41
(1) <i>L'éducation formelle</i>	42
6-1- <i>Le jardin d'enfants</i>	42
6-2- <i>Le cycle primaire</i>	44
6-3- <i>Le cycle moyen</i>	47
6-4- <i>Le cycle secondaire de l'enseignement général</i>	51
6-5- <i>Le cycle secondaire de l'enseignement technique</i>	62

(2) L'éducation scolaire non formelle	67
- La formation continue pour l'enseignement technique	67
- La formation professionnelle modulaire	68
c- Le système d'évaluation	70
7- Conclusion : les étapes suivantes.	70
<b>Annexe :</b> - Typologie des nouvelles disciplines proposées.	74

## **PREAMBULE**

*Le projet d'un nouveau système éducatif au Liban émane du " plan de redressement pédagogique " approuvé en conseil des ministres en date du 17/8/1994. Il prône entre autres objectifs : l'amélioration " des structures du système éducatif " et l'élaboration d'un système éducatif, " conçu dans une optique résolument moderne ".(\*)*

*On entend par système éducatif le cadre général permettant de délimiter les principaux itinéraires de formation, les différentes filières possibles, la relation de l'enseignement général avec l'enseignement technique et professionnel, la relation de l'enseignement pré-universitaire avec l'enseignement supérieur et, enfin, de l'enseignement sous toutes ses formes et à tous ses niveaux avec le marché du travail et de la production ainsi qu'avec les besoins et les aspirations de la société libanaise.*

*Le nouveau système éducatif devrait donc être considéré comme une étape préliminaire préparant l'élaboration de nouveaux programmes cohérents et complémentaires, pour tous les types et tous les niveaux d'enseignement.*

*Pour un dossier aussi délicat qu'important, le C.N.R.D.P. a eu le souci de consacrer tout le temps nécessaire à l'étude de la question, et de faire participer à l'élaboration du projet le plus grand nombre possible de responsables des secteurs privés et publics ainsi que des experts en éducation, libanais ou délégués par les instances internationales, l'Unesco notamment.*

*Ainsi ce projet a pris plus de neuf mois de travail sans compter que deux colloques lui ont été consacrés, le premier le 1,2,3 juin et le second, le 12 septembre 1995.*

---

(\*) Le " plan de redressement pédagogique " (texte arabe) p. 15

*Finally, after long consultations and numerous discussions, this fourth version of the project was ratified during a meeting at the office of the Minister of National Education, Youth and Sports on 5/10/95 in the presence of the Minister of Culture and Higher Education as well as the Minister of Technical and Professional Education, with the participation of officials of 1st category concerned by education and teaching.*

*In other terms, the restructuring of the educational system, proposed by the CNRDP does not represent only the point of view of this institution. This reform project results from a very large participation of all pedagogical responsible, the CNRDP playing in the occurrence a role of catalyst of all the living forces in education at the national level.*

### **Principales caractéristiques du système proposé :**

- 1- *La durée totale de la scolarité reste inchangée et s'étend sur douze ans (voir page 33).*
- 2- *Dans le domaine de l'enseignement général, le nouveau projet introduit certaines modifications de la durée de la scolarité.*
  - *Le cycle primaire s'est vu prolongé d'une année (il est désormais constitué de deux modules de 3 ans chacun).*
  - *Le cycle complémentaire ne comprend plus que trois ans au lieu de quatre.*

*La scolarité dans l'éducation de base, formée par ces deux cycles, est donc de neuf ans.*

- 3- *Toujours dans le domaine de l'enseignement général mais dans le cycle secondaire, la première année doit être considérée comme un tronc commun pour toutes les séries de cet enseignement; ensuite on passe à la 2ème année qui est commune à deux séries sur quatre, car au niveau de ce projet on propose une quatrième série : "études économiques, administratives et sociales", compte tenu des progrès actuels réalisés dans ces domaines dans les pays développés, et des besoins du Liban pour ce genre de spécialisation.*
- 4- *Dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel il est fait en sorte que l'élève libanais ne puisse passer à l'enseignement technique formel avant l'âge de douze ans, âge limite actuel de la*

scolarisation obligatoire. Il est question de repousser cette limite jusqu'à quinze ans, ce qui implique une nouvelle législation dans ce sens.

En outre, on constate au niveau de ce projet, le souci de relier organiquement l'enseignement général et académique à l'enseignement technique et professionnel de sorte que l'élève puisse passer d'une filière à l'autre dans les deux directions et non pas en sens unique comme c'est le cas dans le système éducatif actuel.

Au niveau de ce projet, on constate un désir de renforcer l'enseignement technique et professionnel par l'introduction d'activités manuelles dans les programmes relatifs à l'enseignement général. On a de même accordé une place de choix à une nouvelle discipline intitulée " initiation aux métiers et introduction à la technologie ". Ceci est apparu très nettement au niveau des plans d'études annuels conçus en fonction des besoins du marché du travail au Liban et dans le monde arabe. Le projet vise à mettre en relief le rôle de l'Agence Nationale pour l'Emploi pour ce qui est de la coordination entre l'enseignement, la formation continue et les besoins du marché du travail sus-mentionnés, notamment dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel non formel.

- 5- Par ailleurs, les auteurs du projet se sont arrêtés au fait que pour tous les types d'enseignement ainsi que pour toutes les options, l'année scolaire se réduit à près de 28 semaines, ce qui est absolument insuffisant.

Pour remédier à cet état de fait et pour un meilleur rendement, le projet vise donc à imposer l'année scolaire de 36 semaines et ajoute quatre heures supplémentaires à l'emploi du temps hebdomadaire dans les cycles complémentaire et secondaire.

- 6- Il importe de savoir que le nouveau système éducatif pour le Liban a été conçu compte tenu des perspectives économiques, sociales et nationales :

a- L'organisation des cycles d'enseignement et l'augmentation de leur rentabilité se reflètent positivement sur l'organisation de la pyramide des métiers et sur le choix d'une typologie unifiée des carrières dans tous les secteurs de production. Ainsi, les liens entre l'enseignement et le marché du travail seront consolidés, ce qui garantit des opportunités professionnelles pour ceux qui le désirent. Ceci pourrait entraîner une diminution du taux du

*chômage, une amélioration de la situation des ressources humaines au Liban ainsi qu'une accélération du développement social.*

*b- Cette restructuration à partir de laquelle seront élaborés les programmes scolaires s'inspire des principes mentionnés dans l'introduction de notre nouvelle constitution émanant de l'accord de Taëf, eu égard au fait que nous avons à préparer, pour l'avenir, des citoyens conscients de l'importance de l'unité, considérant que les valeurs spirituelles et morales sont des valeurs sacrées et vivant concrètement la tolérance, la liberté et la démocratie.*

*Compte tenu de tout ceci, la ratification du nouveau système éducatif permet tout d'abord d'élaborer les projets des nouveaux programmes d'enseignement ainsi que le matériel pédagogique correspondant, en préparation à la publication des textes officiels nécessaires à leur mise en application.*

*En conclusion, nous espérons que ce projet ainsi que les programmes qui suivront, apporteront une contribution efficace à la formation d'un citoyen libanais ouvert au monde moderne et capable de faire face à tous les défis technologiques au seuil du vingt et unième siècle.*

*Beyrouth le 09/10/1995*

**Le Président du Centre National de  
Recherche et de Développement Pédagogiques**

**Mounir ABOU-ASSALI**

## ***Premier Chapitre***

***Les programmes et le système éducatif libanais :  
Situation actuelle***

## **Chapitre I**

### **Les programmes et le système éducatif libanais : Situation actuelle**

#### *Introduction*

*1- Les programmes en vigueur.*

*2- Le taux de scolarisation, le retard, l'échec et l'abandon scolaire.*

*3- L'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel.*

*4- L'éducation spécialisée.*

*5- Le système en vigueur :*

*1-5 L'enseignement général*

*2-5 L'enseignement technique et professionnel*

## INTRODUCTION

*Tous ceux qui s'occupent de pédagogie au Liban sont désormais convaincus que les programmes d'enseignement doivent être revus et réformés de manière radicale. Les programmes n'ont pas été révisés depuis leur entrée en application il y a déjà un quart de siècle. Et durant cette même période, des développements importants sont intervenus en différents domaines, autant dans celui des sciences que dans celui des arts. Nul ne s'étonne plus du fait que l'élève puise à la télévision et dans l'ordinateur les connaissances et les informations les plus actualisées. On est forcé d'admettre que ce qu'on apprend à l'école risque dorénavant d'être dépassé ou plutôt d'appartenir désormais à un autre monde.*

*Ceci a commencé au début des années 70 et continue à se produire de nos jours sans que nous ayons adapté nos programmes à cette situation, à cause de la guerre destructrice qui a dominé ces dernières années; notre situation de sous-développement a augmenté à cause de l'accélération du progrès mondial d'une part et de la paralysie ou de l'impuissance à réagir de la part de nos institutions, d'autre part.*

*Au Liban la réforme des programmes scolaires et leur modernisation sont revendiquées par tous afin de pouvoir accompagner la marche du progrès et de permettre aux générations montantes de regarder vers l'avenir.*

## **1- Les programmes en vigueur**

### a- Finalités et Objectifs Généraux

Les décrets n° 9099 et 9100 en date du 8/1/1968 et les décrets 2150 et 2151 en date du 6/11/1971 qui sont en vigueur, ne font pas état des finalités de l'enseignement. On s'est contenté de déterminer des objectifs spécifiques pour chacun des cycles d'enseignement.

### b- La stratégie éducative actuelle

- Le contenu:

L'aspect théorique domine le contenu des programmes et prend le pas sur l'aspect pratique / expérimental (les activités de type théorique occupent un pourcentage équivalent à plus de 90% de la totalité des heures d'enseignement dans le cycle primaire).

Les défauts se situent aussi au niveau de :

- L'accumulation quantitative du savoir au détriment du choix qualitatif.
- L'incapacité de répondre aux besoins courants de l'individu, de la société et du marché du travail.
- L'impuissance à accompagner le progrès scientifique et l'évolution technologique caractéristiques de notre temps.
- Le manque de diversification notamment en ce qui concerne les aspects artistiques, techniques et esthétiques.

- Les méthodes d'enseignement :

Celles-ci s'appuient essentiellement sur la méthode magistrale dont l'élément central est l'enseignant. Cette méthode est également fondée sur le travail individuel et néglige les techniques de travail par groupe et l'apprentissage de type coopératif.

- Les auxiliaires pédagogiques :

Se limitent généralement au livre sans recours à d'autres moyens plus modernes.

- Les systèmes d'évaluation :

- Ils évaluent actuellement les compétences de mémorisation et de reproduction des informations sans tenir compte de la capacité à mettre en application les connaissances acquises ni d'autres compétences de type intellectuel ou en rapport avec la créativité (résoudre des problèmes - analyser - créer - produire - inventer).

- Ce système pêche par manque de prise en compte des critères d'évaluation modernes et à valeur scientifique.
- Le système est dominé par l'obsession des examens officiels.

#### c- L'orientation pédagogique et professionnelle

Dans tous les types d'enseignement et à tous les cycles, les programmes ne prévoient pas de structure spécifique pour l'orientation pédagogique et professionnelle. Les programmes de l'enseignement général en particulier souffrent de l'absence d'activités servant à informer et à orienter l'élève dans le choix de son avenir professionnel.

#### d- La diversification de l'enseignement

L'enseignement est actuellement si peu diversifié qu'il s'adapte mal aux capacités des élèves et à l'évolution de la vie quotidienne et professionnelle (environnement, savoirs-faire, santé, démographie, etc...). C'est dans ce sens que l'on peut affirmer que l'enseignement est d'un faible apport pour ce qui est de la préparation aux métiers d'avenir ainsi qu'à la contribution aux progrès de l'humanité au triple plan : individuel, collectif et social, sans compter que dans l'état actuel des choses, seule existe la filière de l'enseignement formel.

#### e- Adaptation et complémentarité

Les programmes sont inadaptés et ne répondent pas aux exigences des différentes spécialisations de l'enseignement supérieur ni à celles du marché du travail. Ils n'offrent pas de véritable formation de base permettant de préparer l'apprenant dans les cycles pré-universitaires à opter pour l'université ou l'entrée sur le marché du travail.

#### f- La technologie dans l'enseignement

Force est de constater l'absence totale de cours d'initiation à la technologie, ce qui fait perdre à l'apprenant ses chances d'ouverture au monde de la technique et à l'acquisition de méthodes de travail permettant de résoudre des problèmes et de trouver des solutions convenables conformément aux moyens donnés.

## *g- L'école et l'environnement*

*Il y a en fait une séparation totale entre le contenu des programmes d'une part et l'environnement de l'apprenant d'autre part, ce qui entraîne une fermeture de l'école sur elle-même. Par voie de conséquence, l'école ne peut plus profiter des avantages, des perspectives, et des possibilités offertes par l'environnement.*

### **2- Le taux de scolarisation, le retard, l'échec et l'abandon scolaire**

1- *Le tableau n°1 met en évidence des pourcentages d'adhésion aux établissements d'enseignement général ventilés par catégorie d'âge et par cycle d'enseignement pré- universitaire.*

*Ce tableau montre bien à quel point le Libanais s'intéresse à l'enseignement, et qu'il est un grand consommateur des services offerts par les établissements d'enseignement.*

**Tableau n° I**

**Pourcentage d'élèves dans les établissements  
d'enseignement général ventilé par catégorie d'âge  
et par cycle d'enseignement pré-universitaire**

<b>Cycle d'enseignement</b>	<b>Catégorie d'âge</b>	<b>L'indice actuel année 93-94 (%)</b>
<i>Classes maternelles (pré-scolaire)</i>	<i>4, 5, 6 ans</i>	<i>61</i>
<i>Primaire</i>	<i>7, 8, 9, 10, 11 ans</i>	<i>96</i>
<i>Complémentaire</i>	<i>12, 13, 14, 15 ans</i>	<i>73</i>
<i>Secondaire</i>	<i>16, 17, 18 ans</i>	<i>49</i>

2- *De même, le tableau n° II met en relief le pourcentage élevé d'échec et de retard scolaire (et comme conséquence inévitable : l'abandon scolaire) qui relève de l'existence, dans le système d'enseignement, de déficiences auxquelles il faudra remédier afin d'atteindre un pourcentage acceptable (10% dans le cycle primaire, 15% dans les deux cycles complémentaire et secondaire).*

**Tableau n° II**  
**Le pourcentage d'échec et de retard scolaire actuel (1993 - 1994)**

<b>Les cycles d'enseignement</b>	<b>Le pourcentage d'échec scolaire</b>	<b>Le pourcentage du retard scolaire</b>
Primaire	Le tiers des élèves (33%)	Le tiers des élèves (33%)
Complémentaire	Le quart des élèves (25%)	Les deux tiers des élèves (66%)
Secondaire	Le quart des élèves (25%)	Les deux tiers des élèves (66%)

3- Dans une publication diffusée par le centre de Recherche et de Développement Pédagogiques aux débuts des années 81-82, on signale que le pourcentage de retard et d'échec scolaire est très élevé. En effet le pourcentage de retard atteint les 65% dans le cycle primaire et grimpe jusqu'à 80% dans le cycle complémentaire et jusqu'à 90% dans le secondaire. Les pourcentages élevés de retard scolaire laissent présager des pourcentages d'abandon scolaire élevé parce que le système scolaire rejette en général les élèves en retard.

A propos de l'indice d'abandon scolaire, la publication sus-mentionnée nous apprend que sur 1000 élèves qui entrent à l'école, 340 élèves abandonnent au cours du cycle primaire, 247 au cours du cycle complémentaire et enfin 223 au cours du cycle secondaire, ne laissant que 190 élèves en terminale. Autrement dit, sur dix élèves de la classe de douzième, deux seulement arrivent en terminale. Par ailleurs le pourcentage de l'abandon scolaire chez les garçons est plus élevé que chez les filles. Ce pourcentage chez les filles est de l'ordre de 48% dans le cycle primaire, de 52% dans le cycle complémentaire et enfin de 54% dans le cycle secondaire. Il est de l'ordre de 50% dans l'enseignement supérieur (53% dans l'enseignement public et 47% dans l'enseignement privé).

---

\* Ces données sont extraites du "plan de redressement pédagogique" adopté en conseil des ministres en date du 17/08/1994.

### **3- Enseignement général et Enseignement technique et professionnel**

Quand on se réfère aux enquêtes pédagogiques (cf. les tableaux I et II) publiées récemment\* on peut mettre en évidence les principaux indicatifs suivants :

**Tableau n° III**  
**Répartition des élèves des cycles complémentaire et secondaire**

<b>Secteur</b>	<b>Nombre d'écoles complémentaires et secondaires</b>	<b>Nombre d'élèves dans le cycle complémentaire</b>	<b>Nombre d'élèves dans le cycle secondaire</b>	<b>Nombre total d'élèves dans les 2 cycles: complémentaire et secondaire</b>
<i>Public</i>	878	80055	25566	105621
<i>Privé</i>	630	117342	38378	155720
<b>Total</b>	1508	197397	63944	261341

- 1°) *En regard des 1508 écoles relevant de l'enseignement général (complémentaire et secondaire) dans les deux secteurs public et privé, on compte 262 écoles techniques et professionnelles (niveau complémentaire et secondaire) dans les deux secteurs, ce qui veut dire que le nombre d'écoles destinées à la formation et à l'enseignement technique représente 14,80% du total des écoles.*
  
- 2°) *Il y a également un grand écart entre le nombre d'élèves inscrits aux cycles complémentaire et secondaire de l'enseignement général (261341 élèves) et ceux, d'un niveau équivalent, inscrits dans les établissements d'enseignement technique et professionnel (25383 élèves). Ce qui veut dire que le nombre d'élèves qui se sont orientés vers l'enseignement technique et professionnel formel dans les deux cycles complémentaire et secondaire ne dépasse pas les 8,9% du nombre total d'élèves.*

---

\* Unité de statistiques éducatives du Centre National de Recherche et de Développement Pédagogiques.

**Tableau n° IV**  
**Répartition des élèves des deux cycles complémentaire et secondaire\***  
**entre l'enseignement général et l'enseignement technique / professionnel**  
**dans les deux secteurs public et privé année : 1993 - 1994**

	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves		
<b>a- L'enseignement général</b>		<u>Complémentaire</u>	<u>Secondaire</u>	<u>Total</u>
Public	878	80055	25566	105621
Privé	630	117342	38378	155720
<b>Total</b>	<b>1508</b>	<b>197397</b>	<b>63944</b>	<b>261341</b>
<b>b- Enseignement technique / professionnel</b>				
Public	29	393	7057	7450
Privé	233	2117	15816	17933
<b>Total</b>	<b>262</b>	<b>2510</b>	<b>22873</b>	<b>25383</b>
<b>c- Total (a + b)</b>				
Public	907	80448	32623	113071
Privé	863	119459	54194	173653
<b>Total</b>	<b>1770</b>	<b>199907</b>	<b>86817</b>	<b>286724</b>
<b>d- Pourcentage pour l'enseignement technique</b>				
Secteur public	3,2	0,5	21,6	6,6
Secteur privé	27,0	1,8	29,2	10,3
<b>Total</b>	<b>14,8</b>	<b>1,3</b>	<b>26,3</b>	<b>8,9</b>

**Source :** Statistiques du Centre National de Recherche et de Développement Pédagogiques

A ce niveau, le plan de redressement pédagogique a préconisé la réalisation d'un équilibre entre l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel, et l'a considéré comme une question primordiale. Bien que cet équilibre reste très relatif, il n'est pas possible de le déterminer en l'absence de renseignements précis sur les forces actives du pays et la demande existante pour les différents niveaux sur l'échelle des qualifications.

---

\* Unité de statistiques éducatives au Centre National de Recherche et de Développement Pédagogiques.

*Le pourcentage général à partir du tableau n° IV montre que les élèves affiliés à l'enseignement technique et professionnel représentent 8,9% du nombre total d'élèves dans les deux cycles complémentaire et secondaire. C'est un pourcentage très faible et qui devient encore plus faible (1,3%) si on le considère uniquement du point de vue du nombre total d'élèves du cycle complémentaire. Mais si on le considère uniquement du point de vue du nombre total d'élèves du cycle secondaire, on trouve que cette proportion s'élève à 26,3%. D'où la nécessité, pour le nouveau système éducatif, de remédier au déséquilibre existant entre l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel, ce qui serait d'un grand profit pour l'ensemble du système éducatif libanais; c'est ce qui a conduit à l'introduction de la formation professionnelle modulaire dans les cycles complémentaire et secondaire.*

*Quant à la situation dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel (voir tableau n° VII) les données permettent de déduire ce qui suit :*

- 1- La formation professionnelle au niveau de l'enseignement technique et professionnel dans le cycle complémentaire s'adresse à une petite proportion du nombre total d'élèves concernés par ce genre d'enseignement (1,3%). Ceci confirme les remarques faites précédemment au sujet de la non-affiliation à l'enseignement technique (Education Formelle) dans ce cycle (cf page , 2ème partie). Même le secteur privé qui, d'habitude, répond immédiatement aux besoins du marché ne semble pas s'intéresser à ce cycle autant qu'il le fait pour les autres cycles.*

*Il convient donc de proposer un nouveau système pédagogique prévoyant un tronc commun offert à tous, et qui se maintient sur la totalité des deux cycles, primaire et complémentaire, jusqu'au terme de la période de scolarisation obligatoire déjà indiquée dans le " plan de redressement pédagogique ", ce qui entraîne l'annulation de toute diversification avant la fin du cycle complémentaire. Les données statistiques qui précèdent, relatives à l'enseignement technique et professionnel, confirment ce point de vue.*

- 2- Ce que le secteur privé prend en charge est digne d'attention. Il ne s'agit pas " d'éducation formelle " mais d'une sorte de formation "accélérée" assurée uniquement par le secteur privé; elle atteint des proportions importantes: à peu près 30% du total de ceux qui optent*

pour l'enseignement non académique (technique). C'est à cela que doit tendre le projet de restructuration du système éducatif.

- 3- Le cycle de l'enseignement secondaire est en même temps l'objet de l'attention des deux secteurs public et privé, car plus de la moitié du nombre total d'élèves qui reçoivent une formation professionnelle ou un enseignement du type technique (à tous les niveaux), appartiennent à ce cycle, et 75% d'entre eux sont dans le secteur privé.

**Tableau n° V**  
**Répartition des élèves et des établissements de l'enseignement technique et professionnel dans les deux secteurs public et privé et à tous les niveaux (1993 - 1994)**

	Secteur Public		Secteur Privé		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>a- Nombre total d'élèves</b>						
1- <i>Dans le cycle complémentaire</i>						
Brevet (CAP)	81	10,5	692	89,5	773	1,7
Bac professionnel (B.P.)	312	18,0	1425	82,0	1737	3,9
<b>Total</b>	<b>393</b>	<b>15,7</b>	<b>2117</b>	<b>84,3</b>	<b>2510</b>	<b>5,6</b>
2- <i>Dans le cycle secondaire</i>						
Certificat professionnel de maîtrise (FPM)	1406	32,1	2979	67,9	4385	98
Bac Technique (BT)	5651	30,6	12837	69,4	18488	1,4
<b>Total</b>	<b>7057</b>	<b>30,9</b>	<b>15816</b>	<b>69,1</b>	<b>22873</b>	<b>51,2</b>
3- <i>Dans les 2 cycles complémentaire et secondaire</i>	<b>7450</b>	<b>29,3</b>	<b>17933</b>	<b>70,7</b>	<b>25384</b>	<b>56,8</b>
4- <i>Dans la formation accélérée (FPA)</i>	<b>79</b>	<b>0,6</b>	<b>13226</b>	<b>99,4</b>	<b>13305</b>	<b>29,8</b>
5- <i>Dans l'enseignement supérieur</i>						
Technique Supérieure (TS)	1454	26,2	4103	73,8	15557	12,4
Licence Technique (LT)	367	90,4	39	9,6	406	0,9
<b>Total</b>	<b>1821</b>	<b>30,5</b>	<b>4142</b>	<b>69,5</b>	<b>5963</b>	<b>13,4</b>
Nombre total d'élèves	<b>9350</b>	<b>20,9</b>	<b>35301</b>	<b>79,1</b>	<b>44651</b>	<b>100,0</b>
<b>b- Nombre total d'écoles</b>	<b>29</b>	<b>11,1</b>	<b>233</b>	<b>88,9</b>	<b>262</b>	<b>100,0</b>

*Les moyennes obtenues dans l'enseignement supérieur étant très élevées par rapport au total, on doit donc admettre la nécessité d'accorder une certaine importance à ce cycle dans le nouveau système.*

*Signalons enfin que la réalisation de " l'équilibre " entre l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel nécessite la prise en charge de deux principes fondamentaux : l'un d'entre eux apparaît clairement à partir des résultats obtenus dans les tableaux, l'autre peut se déduire aisément à partir des constatations suivantes :*

- 1- Il est nécessaire que les itinéraires de formation proposés soient souples, ce qui permettrait de se déplacer dans les deux directions : soit de l'enseignement général à l'enseignement technique, soit dans le sens contraire. Ceci contribuera à effacer complètement un ancien préjugé qui subsiste dans les esprits à savoir que la plupart des élèves appartenant à l'enseignement technique et professionnel ne se sont pas vu offrir les chances d'adhérer à l'enseignement général à un moment ou à un autre de leur cursus.*
- 2- Il est nécessaire de promouvoir une certaine participation entre les établissements d'enseignement professionnel et les entreprises afin que ces dernières participent à la formation continue des apprenants dans le cadre de leurs établissements, de leurs chantiers et de leurs usines. Ceci est connu sous le nom " de système dual " (appelé également " formation par alternance ").*

#### **4- L'Education spécialisée**

##### *a- Les handicapés :*

*Au début des derniers événements du Liban, en 1975, les handicapés étaient dix mille environ. Pendant l'invasion israélienne, en 1982 le nombre a atteint les treize mille; il dépasse aujourd'hui les quinze mille handicapés. 70% d'entre eux sont disposés à se former et à se recycler dans des écoles ordinaires; ils peuvent y être intégrés, professionnellement et socialement, si on arrive à leur fournir les équipements nécessaires et à adapter le milieu scolaire à leurs besoins spécifiques du point de vue architectural et*

pédagogique. Les handicapés qui ont pu être formés sont en petit nombre et ceux qui ont trouvé une situation sur le marché du travail\* représentent une minorité (2500 handicapés); bien que les projets de développement et de reconstruction prévoient en général des fonctions pouvant être assumées par toutes les catégories d'individus dans une même société.

#### ***b- Les élèves doués et surdoués :***

Dans son septième chapitre relatif à l'éducation spécialisée, le " plan de redressement pédagogique " a affirmé la nécessité d'organiser la scolarisation des élèves doués et surdoués et de leur consacrer des programmes pédagogiques spécifiques. De même, on insiste sur la nécessité de promulguer des lois qui prennent en charge la protection des élèves doués et surdoués et qui prévoient des programmes d'études visant à les orienter et à répondre à leurs besoins fondamentaux.

### **5- Le système éducatif en vigueur**

#### **5-1- Dans l'enseignement général :**

Au Liban, la réalité sur le terrain s'écarte, la plupart du temps, du contenu des textes parus dans le décret n° 9099 du 08/01/1968. Ce document officiel est la seule référence pour le système éducatif en vigueur au niveau pré-universitaire. Si nous considérons ce système éducatif du point de vue formel nous remarquons au niveau de ses fonctions et de ses objectifs les faits suivants :

##### **- Au niveau de la répartition en cycles :**

Les écoles privées et publiques continuent à avoir des divergences à propos du cycle complémentaire. Les unes le rattachent au cycle primaire , les autres au cycle secondaire. Ce qui prouve l'inexistence d'une conception unique de l'enseignement au Liban.

##### **- Au niveau de la détermination de l'âge requis pour une classe donnée :**

---

\* Voir le " plan de redressement pédagogique ", (texte arabe), pp. 86,87 et 88 et les données pédagogiques relatives à ce plan.

*On peut dire que la situation actuelle dans le secteur de l'éducation diffère complètement des textes sus-mentionnés parus en 1968.*

*Depuis un certain temps, un certain nombre d'écoles a pris coutume de considérer que l'année préparatoire (ou 2ème jardin) fait partie du cycle primaire pour un enfant qui a cinq ans révolus; ce qui donne une durée de six ans au lieu de cinq pour le cycle primaire, auquel cas l'enseignement pré-universitaire comporterait treize années au lieu de douze (5 + 4 + 3) pour le primaire, le complémentaire et le secondaire. Ceci entraîne un déséquilibre au niveau des équivalences entre les écoles.*

**- Au niveau des itinéraires de formation pour l'enseignement au Liban :**

*L'itinéraire de formation en vigueur accuse les lacunes suivantes :*

- Il y a des divergences dans la dénomination des classes car les écoles privées optent pour des dénominations différentes pour une même classe et ceci à cause de la diversité des programmes adoptés.*
- On observe une certaine ambiguïté dans la distinction entre les divers cycles d'enseignement. Car on trouve parfois une difficulté à distinguer entre le cycle complémentaire rattaché au cycle secondaire et ce même cycle complémentaire rattaché au cycle primaire.*
- On constate une certaine difficulté de passer d'une filière à l'autre ou d'une branche à l'autre, et quand cela arrive, c'est de manière arbitraire.*

**5-2- L'enseignement technique et professionnel :**

*Après examen du décret n°7880 du 25/07/1967 amendé par le décret<sup>(1)</sup> n°2872 du 21/04/1980 relatif à l'organisation de l'enseignement technique et professionnel, de ses cycles et de ses diplômes, il convient de noter ce qui suit :*

---

*(1) Le décret n°2872 a été promulgué le 21/4/1980 et en vertu de ce texte a été modifiée la dénomination des diplômes qui sanctionnent ce cycle. Le Baccalauréat technique 1ère partie et 2ème partie a été remplacé par un seul diplôme celui du baccalauréat technique (BT), et la durée des études a été raccourcie d'un an (trois ans au lieu de quatre).*

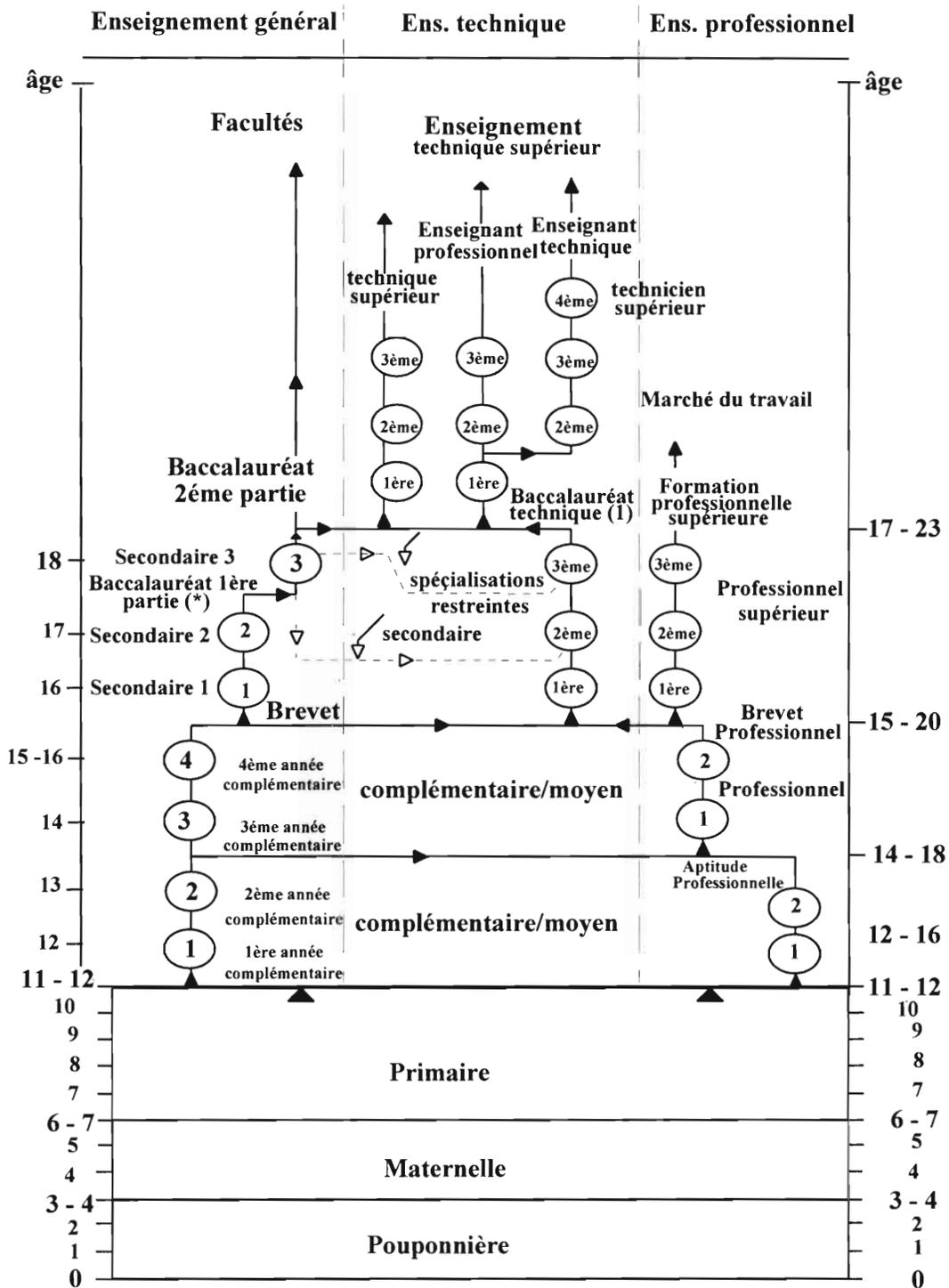
• **Les principes de base :**

- *Il faut définir des cadres souples pour les cycles de formation en accord avec les diverses situations professionnelles.*
- *Il est nécessaire de ménager des passerelles entre les divers cycles de formation et les différents cycles de l'enseignement général en vue d'offrir aux jeunes de multiples chances d'orientation vers un enseignement spécialisé.*
- *Il faut donner à l'élève doué des possibilités de promotion scientifique et technique en lui permettant de passer d'un cycle à l'autre.*
- *Il est important de revaloriser le travail manuel et de réactiver la conscience professionnelle chez l'ouvrier en l'encourageant au travail de groupe et à l'assimilation des concepts relatifs à la productivité.*
- *Il est en outre nécessaire de chercher à améliorer les moyens de formation initiale et continue.*

• **Les domaines de la formation technique et professionnelle, ses cycles et ses diplômes :**

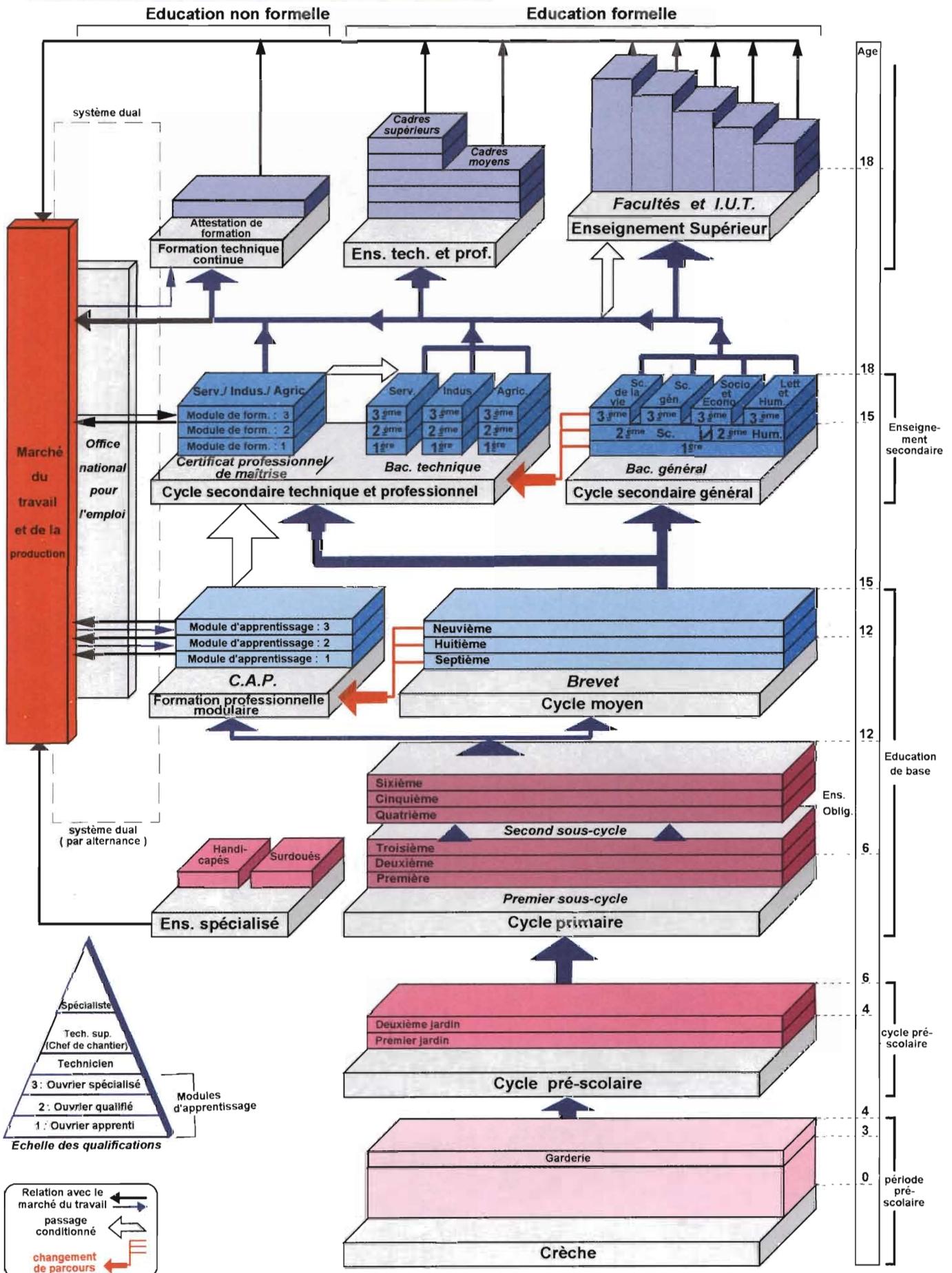
- *La formation professionnelle qui comprend trois cycles :*
  - *Le cycle qui mène au certificat d'aptitude professionnelle (CAP).*
  - *Le cycle complémentaire qui mène au brevet professionnel (BP).*
  - *Le cycle qui mène au certificat de formation professionnelle de maîtrise (FPM).*
- *L'enseignement technique qui comprend :*
  - *Le niveau de maîtrise qui mène au baccalauréat supérieur.*
  - *Le niveau des cadres moyens qui mène au certificat technique supérieur (TS).*
  - *Le niveau des cadres supérieurs qui mène à la licence technique (LT).*

**On trouvera ci-dessous un schéma pour le nouvel itinéraire de formation au niveau de l'enseignement supérieur et de l'enseignement professionnel et technique actuellement en vigueur**



\* Le système actuel prévoit la passation d'une épreuve anticipée comportant deux matières : Littérature arabe et française dans le cycle secondaire.

# ITINERAIRES DE FORMATION AU LIBAN



## Chapitre II

### **Le nouveau système éducatif Libanais**

- **Les objectifs généraux des programmes et structure du nouveau système éducatif libanais**

1- Les orientations générales.

2- Le nouveau système éducatif

2-1- Définition

2-2- Contenu

3- Les justificatifs du nouveau système

4- Les nouveaux programmes : finalités et objectifs généraux.

5- Une nouvelle stratégie éducative.

6- Les cycles d'enseignement : fonctions, objectifs, caractéristiques, programmes..

A- L'éducation préscolaire.

B- L'éducation scolaire.

1- L'éducation scolaire formelle :

6-1- Le jardin d'enfants

6-2- Le cycle primaire

6-3- Le cycle moyen

6-4- Le cycle secondaire de l'enseignement général

6-5- Le cycle secondaire de l'enseignement technique

2- L'éducation scolaire non formelle :

- La formation technique continue

- La formation professionnelle modulaire

c- Le système d'évaluation

7- Conclusion : Les étapes suivantes

## **1- Les Orientations Générales**

*Tout mouvement de réforme s'inspire nécessairement d'objectifs généraux qui jouent à son égard un rôle normatif et régulateur. Dans "le plan de redressement" un paragraphe spécialement consacré aux "cadres et orientations générales de la réforme des programmes d'enseignement, mentionne clairement "la nécessité de développer et de faire évoluer le système éducatif en accord avec les objectifs généraux du plan de redressement notamment en ce qui concerne la consolidation des liens entre l'enseignement pré-universitaire, d'une part, et l'enseignement supérieur et la réalisation de l'équilibre entre l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel d'autre part". Le " plan de redressement " insiste par ailleurs sur la nécessité impérieuse d'un système éducatif moderne. (voir le plan éducatif, page 15).*

*A partir de là, il apparaît clairement que le plan de redressement insiste sur deux faits qui sont à considérer comme une conséquence normale du projet de restructuration du système éducatif, à savoir :*

- 1- La consolidation des liens entre l'enseignement général et l'enseignement supérieur.*
- 2- La réalisation d'un équilibre entre l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel.*

*Il s'avère, dans les deux cas, que c'est le cycle secondaire qui est concerné.*

*A ce qui précède il faut ajouter le problème de la scolarisation obligatoire : quand on se réfère au "plan de redressement", au niveau de ses fondements sociaux, on peut lire ceci :*

*"L'éducation est une priorité nationale, un impératif social, une entreprise collective globale, novatrice et diversifiée que l'Etat prend à sa charge dans le cadre d'un plan général pour le développement économique et social prévoyant l'institution progressive de l'enseignement obligatoire jusqu'à l'âge de quinze ans". (plan éducatif, page 8)*

*Il incombe donc à l'Etat d'assurer l'enseignement pour tous et d'adopter progressivement la scolarisation obligatoire jusqu'à l'âge de quinze ans, ce qui représente neuf ans d'enseignement primaire et complémentaire, c'est-à-dire, ce qu'on a convenu de nommer dans beaucoup de pays dans le monde entier et dans les Pays Arabes : l'éducation de base.*

Que les nouveaux programmes soient appelés à réaliser ces objectifs, suppose que le changement ne peut en aucun cas être parcellaire ou superficiel; mais nécessairement radical et global.

Pour ce faire, il convient de commencer par la restructuration du système d'enseignement car c'est à ce niveau que se définit le cadre général dans lequel s'inscrivent les programmes. C'est également à ce niveau que se définissent, horizontalement et verticalement les liens organiques entre les divers apprentissages; car il ne faut pas oublier que tout système éducatif porte la marque de la société pour laquelle et par laquelle il a été conçu.

Il témoigne de ses positions philosophiques tout autant que de sa politique sociale et économique ou des composantes de son patrimoine culturel et des valeurs qu'il porte en lui.

Il existe une multitude de systèmes éducatifs par le monde, mais leurs divergences peuvent se réduire à trois points essentiels :

a- L'étendue du tronc commun :

On entend par là le nombre d'années d'études imposées à tous sans aucune possibilité d'option ou de spécialisation.

En général on continue d'affirmer que "plus le tronc commun est long, plus on facilite l'accès à la maturité par l'individu, et plus on favorise la tendance à l'unification dans un climat culturel commun à tous les citoyens. Par ailleurs, le fait de remettre à plus tard la spécialisation donne plus de chance aux facteurs individuels d'intervenir dans le choix de l'avenir, ce qui constitue une garantie de réussite plus grande que celle que pourraient garantir les facteurs extérieurs à l'individu (facteurs sociaux, économiques, etc...).

b- La diversification des filières

Généralement on entend par diversification, la répartition classique en enseignement général d'une part et enseignement technique et professionnel d'autre part, ainsi que la diversification de l'enseignement général en séries scientifique et littéraire; quant aux diverses ramifications de l'enseignement technique et professionnel elles se comptent par dizaines.

Une diversification excessive accompagnée d'un manque de netteté des lignes de démarcation entre les branches, reflètent la représentation particulière que la société se fait de la nature du savoir

*et du savoir-faire d'une part ainsi que du marché du travail d'autre part. Certains considèrent le savoir comme un tout indissociable et sont convaincus que celui qui possède la connaissance doit savoir un peu de tout. D'autres pensent que l'on doit se cantonner à un ou deux domaines de la connaissance de manière à pouvoir les approfondir. Face à cela, le marché du travail impose ses besoins en savoirs-faire spécialisés de niveau préuniversitaire et ses capacités à offrir des débouchés aux spécialistes.*

*c- L'âge requis pour la scolarisation :*

*On entend par là l'âge requis pour être admis en première année du cycle primaire, sans compter qu'il va falloir se poser la question de savoir s'il faut considérer les années préparatoires comme faisant ou non partie des années de scolarisation; autrement, on se trouvera forcément devant des élèves ayant atteint l'âge de douze ans ou quinze ans sans avoir eu le même nombre d'années de scolarisation, d'où une inégalité de chances pour ce qui est de la réussite scolaire, inégalité provenant d'une scolarisation précoce et non de facteurs individuels.*

*Le nouveau système éducatif doit permettre d'effacer les inégalités en matière d'années de scolarisation concernant les élèves de même âge de façon à contribuer à une plus grande justice sociale.*

*Il est donc nécessaire de concevoir un système permettant à la majorité des élèves de gravir les échelons successifs de la scolarité pendant neuf ans sans trop de difficulté. Il ne s'agit pas par là d'abaisser le niveau de l'enseignement, mais plutôt, et précisément, d'abandonner l'idée que le cycle complémentaire prépare le cycle secondaire qui ouvre la voie de l'enseignement supérieur. Ce qu'il faudrait plutôt, c'est de considérer le cycle complémentaire comme une suite et un couronnement du cycle primaire de sorte que les deux cycles forment, avec le temps, un cycle unique et obligatoire : la formation de base.*

*Considérons à présent l'enseignement supérieur dans le cadre du nouveau système éducatif. Compte tenu du "plan de redressement" à savoir notamment "la nécessité de consolider les liens entre l'enseignement pré-universitaire et l'enseignement supérieur", il convient de partir des possibilités de spécialisation prévues, de voir ensuite si les années d'études au niveau du cycle secondaire assurent la formation nécessaire pour entamer les*

*spécialisations sus-mentionnées. Celles-ci peuvent en fait être groupées en quatre branches rassemblant tout ce qui peut s'apprendre dans l'enseignement supérieur. A ces quatre branches il faut ajouter une cinquième réservée à l'enseignement technique, qui peut être placée sous la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur fonctionnant à l'intérieur ou à l'extérieur des universités.*

*Ces quatre branches sont :*

- 1- La série " Lettres, Arts, Humanités (en relation avec la langue, la littérature, l'histoire, la philosophie, l'éducation, les arts, les religions, etc ...).*
- 2- Les Sciences Sociales, liées aux Sciences Economiques, à la Politique, à la Gestion, au Droit, à la Sociologie, etc ...*
- 3- Les Mathématiques, les Sciences Physiques et Chimiques et leurs applications au niveau du génie.*
- 4- La Biologie et les Sciences de la Vie, la Chimie et ses applications dans le domaine de la Médecine, de la Santé, de l'Agriculture, etc...*

*Un cloisonnement total entre ces quatre séries n'est pas une chose aisée. Cela n'est d'ailleurs pas souhaitable car ce qu'on vise surtout c'est offrir à l'apprenant qui arrive au terme du cycle secondaire une formation suffisante pour pouvoir poursuivre avec facilité les études de son choix dans l'une des quatre orientations. Cette formation se réalise progressivement en première année, avec une première diversification en 2ème année puis une diversification plus grande en 3ème année pour arriver à la série de son choix. De cette manière, l'apprenant peut, dès son entrée à l'université opter pour l'orientation désirée.*

## **2- Le nouveau système proposé**

### **2.1 Définition :**

*On entend par là, la délimitation des itinéraires de formation (éducation formelle et non-formelle) et les diverses voies autorisées : enseignement général, enseignement technique et professionnel, éducation spécialisée dans ses différentes branches,... ainsi que les fonctions des divers cycles d'apprentissage avec mention de leurs objectifs respectifs et un descriptif de chacun d'entre eux : le nombre de classes par cycle, l'âge minimum d'admission, le diplôme qui sanctionne chaque étape, sans oublier les conditions nécessaires pour passer d'une étape à l'autre ou pour emprunter une voie de passage d'une filière à l'autre, etc...*

### **2.2 Contenu**

*Nous pouvons remarquer que le nouveau système comprend trois filières possibles: l'enseignement général, l'enseignement technique et professionnel et l'enseignement spécialisé\*.*

*Cependant, ce système ne prévoit de réglementation que pour l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel et ceci pour les deux voies possibles : celle de l'éducation formelle et celle de l'éducation non formelle.*

*L'éducation formelle commence au jardin d'enfants; les cycles primaire et complémentaire constituent l'éducation de base d'où procèdent le cycle secondaire de l'enseignement général et celui de l'enseignement professionnel et technique.*

*Dans le nouveau système, le jardin d'enfants, le cycle primaire et le cycle complémentaire représentent un tronc commun d'apprentissage offert à tous les élèves et au terme duquel ceux-ci sont soumis à un examen officiel permettant d'obtenir le diplôme du brevet qui permet à son titulaire de choisir son orientation au niveau du cycle secondaire en optant soit pour l'enseignement professionnel soit pour l'enseignement technique soit pour l'enseignement général.*

*\* Des textes de lois détermineront en temps utile la réglementation à suivre pour l'éducation spécialisée.*

*A la fin du cycle secondaire, toutes séries confondues, l'élève est soumis à un examen officiel aboutissant au diplôme de l'enseignement secondaire (le baccalauréat) dans la série désirée. Ce diplôme permet à son titulaire d'avoir accès au marché du travail ou de poursuivre des études supérieures soit à l'université soit dans un institut universitaire de technologie ou dans un institut technique supérieur.*

*Au niveau de l'éducation non-formelle le nouveau système éducatif présente un itinéraire assurant une formation permettant de pratiquer n'importe quelle profession reconnue sur le marché du travail, à l'intention d'apprenants titulaires d'une attestation de fin d'études primaires et désirant faire, de manière précoce, l'apprentissage d'un métier.*

### **3- Les justificatifs du nouveau système éducatif**

*Le diagramme de la page précédente trace les lignes principales du nouveau système éducatif qu'on peut résumer et justifier par les points suivants :*

#### **Premièrement :**

*Le nouveau système éducatif couvre le même nombre d'années que le système actuel (12 ans).*

*Dans le nouveau système, l'enseignement primaire s'étend sur six ans, en deux modules de trois ans chacun, débouchant directement, sans examen officiel, sur le cycle moyen (ou complémentaire) qui s'étend sur trois autres années, sans aucune autre option.*

*Ces deux cycles réunis constituent un tronc commun sanctionné par un examen officiel.*

*Le nouveau système diffère nettement du système actuel, formé de cinq ans pour le cycle primaire et quatre pour le cycle moyen et s'en distingue par les faits suivants :*

- 1- Il met fin de manière définitive au flottement actuel touchant aux deux années de maternelle : ces deux années sont désormais antérieures au primaire où l'on n'entre qu'à six ans; on ne peut donc pas les considérer toutes les deux ou l'une d'elles, comme faisant partie du cycle primaire.*
- 2- Il prévoit une année supplémentaire d'enseignement primaire, particulièrement bénéfique aux effectifs qui abandonnent l'école à la fin de ce cycle, ce qui élève d'autant le niveau d'acquisition de cette tranche de la population.*
- 3- Il garantit à ceux qui ont suivi six ans d'enseignement de ne pas retomber dans l'analphabétisme; en effet, et selon des études publiées par l'Unesco, les chances de retour à l'analphabétisme sont grandes pour qui n'a pas à son actif au moins cinq ans de scolarisation.*
- 4- Il tranche définitivement la question de savoir si le cycle moyen se rattache au primaire et le complète ou prépare le passage au secondaire et s'y rattache : Dans la nouvelle structure, le cycle moyen est conçu comme un prolongement du primaire avec lequel il forme un tronc commun, sans aucune option. On espère, pour l'avenir, que ce tronc sera rendu obligatoire.*

- 5- *En harmonie avec le projet de code du travail, il garantit que les enfants de moins de douze ans n'entreront pas dans le monde du travail.*
- 6- *La subdivision du primaire en deux modules facilite l'action pédagogique en permettant de définir avec plus de précision le rôle et les objectifs de chaque module, d'élaborer les programmes et les contenus de l'enseignement et de procéder à leur évaluation.*
- 7- *Ces modules courts (trois ans) permettent une meilleure adaptation aux besoins de l'enfant et aux impératifs de sa croissance.*
- 8- *Ce système modulaire s'harmonise avec le principe du "maître unique" dans le premier module du cycle primaire.*
- 9- *Il permet l'adoption du principe de passage de classe automatique, dans le premier module, et du passage "facilité" dans le second.*

### **Deuxièmement :**

*Les options offertes dans le secondaire sont adaptées aux spécialités de l'enseignement supérieur, surtout pour le droit, la gestion des affaires, les sciences politiques et économiques, le commerce, l'information et les sciences de l'éducation. En effet, le baccalauréat "philosophie" qui donne actuellement accès à ces spécialités ne convient plus à l'heure où ces disciplines ont profondément évolué et qu'elles requièrent désormais des connaissances scientifiques et des compétences entrant plutôt dans la sphère des sciences sociales. La création, dans le secondaire, d'une nouvelle option "sciences sociales et économiques" s'inscrirait beaucoup plus judicieusement dans le sens de l'évolution évoquée.*

### **Troisièmement :**

*Il ménage une souplesse et une complémentarité plus grandes entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel et technique en créant des passerelles et des cursus communs entre les deux (à prévoir lors de l'élaboration des programmes détaillés en proposant des matières communes aux deux filières). Le passage d'un enseignement à l'autre pourrait ainsi se faire beaucoup plus facilement tout au long de l'échelle scolaire, depuis la fin du cycle moyen jusqu'à la fin du secondaire.*

#### **Quatrièmement :**

*Le nouvel organigramme assure la cohésion indispensable des différents cycles, jusqu'à l'enseignement supérieur qu'il prépare en offrant aux élèves du secondaire, à travers leur inscription à l'une des options du baccalauréat, l'aide la plus convenable pour leur orientation professionnelle.*

#### **Cinquièmement :**

*Grâce au nouveau système éducatif, le Liban s'aligne sur la majorité des pays arabes et étrangers qui répartissent les années d'enseignement pré-universitaire de la manière suivante = 6-3-3 ans :*

- 6 ans pour le cycle primaire,*
- 3 ans pour le cycle moyen,*
- 3 ans pour le cycle secondaire.*

*Certains pays ont même réussi à rattacher le cycle moyen au primaire pour en faire ce qu'ils ont appelé : "le cycle de l'enseignement fondamental" ou "cycle de l'éducation de base".*

#### **4- Les nouveaux programmes d'enseignement : Finalités et objectifs généraux**

*Dans le cadre des objectifs principaux du "Plan de reconstruction du système éducatif" adopté par le Conseil des ministres lors de sa quinzième séance, en date du 17/8/1994, à la lumière des options fondamentales de ce plan dans ses dimensions intellectuelle, humaine, nationale et sociale, de ses objectifs pédagogiques et de sa politique éducative s'inscrivent les finalités des programmes et leurs objectifs généraux :*

*Ces programmes se proposent de développer la personnalité du Libanais en tant qu'individu, en tant qu'élément productif d'une société libre et démocratique, en tant que citoyen obéissant aux lois et attaché aux principes qui fondent l'existence de la patrie; ces programmes satisfont également aux impératifs dictés par la volonté d'édifier une société évoluée, cohérente où les citoyens vivent unis dans un climat de liberté, de justice, de démocratie et d'égalité.*

*En outre, ces programmes visent à concrétiser les dimensions suivantes sur les plans intellectuel, humain, national et social.*

#### **4-1- Dimensions intellectuelles et humaines**

- a- *L'attachement au Liban, pays de liberté, de démocratie et de justice, valeurs consacrées par la Constitution et définies dans les lois qui la défendent.*
- b- *L'attachement aux valeurs et aux principes humains qui respectent l'homme, vénèrent la raison et la connaissance et incitent à l'action et à la préservation de l'ordre moral.*
- c- *La conviction que le patrimoine spirituel du Liban, incarné dans les religions monothéistes, est un héritage précieux qu'il faut préserver et défendre comme un modèle de coexistence active et d'ouverture intellectuelle et spirituelle et en tant que l'antipode des systèmes et des doctrines fondées sur la discrimination raciale et le fanatisme religieux.*
- d- *L'attachement à la culture nationale et à l'ouverture aux autres cultures, aux valeurs humaines et à la modernité, cet attachement constituant une participation active à ces cultures et une source de développement et d'enrichissement mutuels.*

#### **4-2- Dimensions nationales**

*L'attachement aux principes suivants :*

- a- *"Le Liban est un Etat souverain, libre et indépendant, patrie définitive pour tous ses ressortissants; il est constitué par un seul peuple, un territoire et des institutions à l'intérieur de frontières définies par la constitution et internationalement reconnues". (1)*
- b- *"Le Liban est arabe par son identité et par son appartenance; c'est un membre fondateur et actif de l'Organisation des Nations-Unies attaché à ses chartes ainsi qu'à la déclaration universelle des droits de l'homme. L'Etat s'attache à concrétiser ces principes dans tous les domaines sans exception". (2)*
- c- *"Le Liban est une république démocratique parlementaire fondée sur le respect des libertés publiques, la liberté d'opinion et de croyance en particulier, sur la justice sociale, l'égalité des citoyens pour ce qui est de leurs droits et de leurs obligations sans discrimination ni privilège d'aucune sorte". (3)*

---

(1) Introduction à la Constitution libanaise, alinéa "a".

(2) Introduction à la Constitution libanaise, alinéa "b".

(3) Introduction à la Constitution libanaise, alinéa, "c".

- d- *Au Liban, l'enseignement est libre "tant qu'il ne trouble pas l'ordre public, n'enfreint pas la morale et ne lèse pas la dignité des religions et des sectes. Le droit des différentes communautés à fonder leurs propres écoles reste inaliénable tant qu'elles respectent les directives officielles dans le domaine de l'Education Nationale". (4)*

#### **4-3- Dimensions sociales**

*L'attachement aux principes suivants :*

- a- *La souveraineté de la loi sur tous les citoyens est le moyen de réaliser entre eux la justice et l'égalité.*
- b- *Le respect des libertés individuelles et collectives garanties par la Constitution Libanaise(5) et par la charte des droits de l'homme est une nécessité vitale pour la survie du Liban.*
- c- *La participation à l'activité sociale et politique, dans le cadre du régime démocratique et parlementaire du Liban est, pour le citoyen, un droit autant qu'un devoir à l'égard de la société et de la patrie.*
- d- *L'éducation vient en tête des priorités nationales; c'est une nécessité sociale et une œuvre collective diversifiée, en évolution perpétuelle, qui doit être planifiée par l'Etat et assumée par lui dans le cadre d'un plan général de développement social et économique, aboutissant, progressivement, à l'enseignement obligatoire jusqu'à l'âge de quinze ans.*
- e- *La participation de tous les citoyens au projet éducatif, à travers les institutions éducatives, humaines, politiques, économiques et sociales est un devoir national imposé par l'intérêt public et sa défense.*
- f- *L'éducation est un droit dû à tous les citoyens que l'Etat garantit de sorte qu'il ne soit pas restreint aux élèves scolarisés et aux étudiants mais qu'il s'adresse aussi à l'ensemble des citoyens, quel que soit leur âge ou leur appartenance sociale et professionnelle.*
- g- *Le développement continu des programmes d'enseignement pour les adapter, d'un côté, aux capacités du citoyen et à ses aptitudes, et, d'un autre côté, aux besoins de la société et aux exigences du marché de l'emploi.*
- Une place convenable doit être réservée, dans les programmes, aux problèmes de la santé, de l'environnement et de la démographie.*

---

(4) La Constitution libanaise, article 10.

(5) Le document d'entente nationale, chap. "Réformes diverses", alinéa "e".

#### **4-4- Les objectifs**

Partant des finalités ci-haut mentionnées, les objectifs pédagogiques généraux des programmes visent à la formation de la personnalité de l'individu et du citoyen :

- **Formation de la personnalité individuelle :**

La formation de l'individu doit être conçue de telle sorte qu'il puisse se réaliser lui-même, assumer ses responsabilités, adopter un comportement moral, traiter avec autrui dans un esprit de citoyenneté responsable et de fraternité humaine dans les domaines suivants :

- intellectuel et cognitif (savoirs et compétences);
- affectif et moral (prises de position, valeurs);
- dynamique (comportement).

Cette capacité est renforcée par la pratique des activités culturelles, sociales, artistiques et sportives dans la limite des moyens de l'individu et de ses désirs.

Elle est également renforcée par l'introduction de l'éducation civique (et morale), écologique (démographie et urbanisme compris), sanitaire (et familiale) dans les cursus correspondants aux divers cycles de l'enseignement.

- **Formation du citoyen :**

Les programmes visent à l'édification d'une société libanaise unie, homogène, capable d'assumer son rôle dans la civilisation mondiale, en général, et arabe, en particulier.

Ces programmes visent à former un citoyen :

- a- Fier de son pays et de son appartenance à ce pays, engagé dans la défense de sa cause.
- b- Fier de son appartenance et de son identité arabes.
- c- Conscient de son héritage spirituel issu des religions célestes et attaché aux valeurs et à l'éthique humaines.
- d- Imprégné de son histoire nationale collective, rejetant tout sectarisme étroit et aspirant à une société unifiée et ouverte à toute l'humanité.
- e- Ouvrant pour l'intérêt public et soumis aux lois dans le cadre du pacte de coexistence nationale.
- f- Attaché à la langue arabe, sa langue nationale officielle et capable de s'en servir en toute maîtrise et efficacement dans tous les domaines.

- g- *Maîtrisant une langue étrangère au moins pour une meilleure ouverture aux cultures du monde, source d'enrichissement mutuel.*
- h- *S'efforçant d'instaurer l'esprit de paix, en lui-même, dans ses relations individuelles ainsi que dans les relations sociales et nationales.*
- i- *Pratiquant les règles d'hygiène menant à une croissance physique, psychique et morale saine.*
- j- *Soucieux de développer sa culture et ses connaissances, sa sensibilité artistique, d'exercer sa créativité et d'affiner son goût esthétique.*
- k- *Capable, à travers tout son itinéraire scolaire et avec l'orientation pédagogique adéquate, de choisir en toute liberté une carrière et de poursuivre, de manière autonome, son ascension sur la voie de la connaissance et du développement professionnel.*
- l- *Au fait de l'importance de la technologie, capable de s'en servir, de la développer et de réagir avec elle à bon escient et en toute maîtrise.*
- m- *Respectueux des ressources du Liban et de son environnement naturel, travaillant sans cesse à leur défense et à leur protection.*

### **5- Une stratégie nouvelle pour l'éducation et l'apprentissage**

*Pour atteindre les finalités et les objectifs des nouveaux programmes d'enseignement, une nouvelle stratégie éducative est adoptée au Liban. Cette stratégie se propose d'assurer à l'apprenant un ensemble de valeurs, de savoirs, de compétences et de connaissances scientifiques modernes, d'attitudes. Cette stratégie prend en compte, d'un côté, l'assimilation, par l'apprenant, des connaissances, des définitions, des applications, de l'analyse et de la synthèse, dans les limites autorisées par la discipline en question et par les capacités physiques, intellectuelles et linguistiques de l'apprenant; et de l'autre, les besoins actuels et futurs des marchés local et arabe du travail.*

*Cette stratégie se développe dans quatre domaines :*

- 1- Les contenus des programmes*
- 2- La méthodologie*
- 3- La formation et le recyclage continu des directeurs, des enseignants et des conseillers d'orientation*
- 4- Les procédés d'évaluation*

## 1- Les programmes d'enseignement : contenus et cadre général.

Ils comprennent :

- a- Les connaissances relatives à une discipline donnée; un équilibre judicieux doit être maintenu entre les acquisitions théoriques et les applications pratiques.
- b- Les cultures nationale et civique (morale comprise), l'écologie (démographie et urbanisme compris), la santé (la famille aussi). Les arts et les sports, qui doivent être offerts à l'apprenant dans le cadre des cursus adoptés et des activités (scolaires et parascolaires) qui les accompagnent.
- c- Les connaissances et les compétences techniques qui doivent permettre de relier les programmes scolaires aux impératifs du développement socio-économique, d'informer l'apprenant, de manière concrète et directe sur les matières en relation avec le monde de la technique, ses caractéristiques, ses outils et ses contraintes, et de l'exercer à accomplir un travail, manuel ou automatisé, soigné.
- d- Les connaissances technologiques dans les domaines qui les autorisent. L'introduction de la technologie et de son enseignement dans le cadre de l'enseignement général n'étant pas un objectif en soi, mais plutôt l'acquisition d'un mode de travail et de pensée menant au renforcement des mécanismes mettant en jeu les connaissances et les concepts scientifiques, dans leur contexte général, en tant que compétences pratiques.
- e- Prendre soin - dans toutes les disciplines et les connaissances prévues par les programmes, ainsi que dans toutes les activités afférentes - de :
  - Former l'esprit critique de l'apprenant, son initiative et sa créativité, l'exercer à la recherche scientifique, seul ou en groupe, en vue de faciliter son adaptation à l'évolution rapide de la science et des techniques.
  - Accentuer, dans les programmes, la portée humaine, l'engagement moral, la responsabilité et l'esprit de modernité.
  - Eduquer le goût artistique et le sens esthétique à travers, spécialement, le programme des disciplines artistiques.

## 2- La méthodologie :

- *Adopter des méthodes d'enseignement diversifiées , avec une préférence pour les méthodes modernes, à la lumière de la situation des apprenants, des possibilités de l'école et de la nature de la matière enseignée. Réserver une place importante aux activités pédagogiques expérimentales.*
- *Se pencher, en priorité, sur l'amélioration du livre scolaire national de sorte qu'il présente des textes et pose, pour l'étude et l'analyse, des problèmes suscitant la réflexion de l'apprenant, liés à sa vie et à ses préoccupations quotidiennes et aux faits touchant au milieu où il vit, aiguisant son sens de la responsabilité, abordant les développements les plus récents de la science et des techniques.*

## 3- La formation et le recyclage continu des directeurs, des enseignants et des conseillers d'orientation :

*Dans ce domaine, l'effort portera surtout sur :*

- a- *Les méthodes modernes de gestion qui assurent l'efficacité, augmentent la productivité et renforcent les relations humaines.*
- b- *Les méthodes modernes d'enseignement qui mettent l'accent sur la mobilisation des capacités de l'apprenant, sur la diversification des moyens d'acquisition des connaissances nouvelles ainsi que sur les compétences de communication sociale.*
- c- *L'observation attentive des développements des sciences, des connaissances, des méthodes et outils de travail pour les besoins du recyclage continu.*
- d- *Les meilleurs procédés d'orientation qui doivent aider l'apprenant à résoudre les problèmes auxquels il pourrait être confronté et à faire un choix judicieux de sa future profession.*

## 4- Procédés d'évaluation :

*L'évaluation porte, d'un côté sur l'apprenant, et, d'un autre côté, sur tout le processus d'apprentissage. Touchant à l'apprenant, l'évaluation a pour but de déterminer dans quelle mesure il atteint les objectifs fixés par les*

programmes, quelles sont les lacunes de son apprentissage et ses échecs en vue de trouver les solutions adéquates.

Touchant l'apprentissage lui-même, l'évaluation porte sur le programme, l'enseignant et sa performance, le contexte dans lequel se déroule l'apprentissage, les moyens utilisés, ainsi que le concours de tous ces éléments réunis pour atteindre les objectifs prévus.

#### 5- Le nombre de journées de classe :

En vue d'atteindre ces objectifs, et spécialement, de pouvoir achever les cursus imposés par les nouveaux programmes,

Pour une plus grande régularité du travail scolaire et pour être sûr d'atteindre les objectifs prévus.

La durée de l'année scolaire est fixée à 36 semaines de travail, ce qui est la norme moyenne dans le monde.

#### **6- Les cycles d'enseignement : fonctions, objectifs, caractéristiques, programmes :**

Conformément à la politique éducative mise en place par le "plan de redressement pédagogique" qui considère que l'éducation est une responsabilité partagée entre la famille, la société et l'Etat, que l'éducation de l'enfant commence dès sa conception, pour se poursuivre ensuite à la maison, à l'école, à l'université et tout au long de sa vie, l'éducation de l'individu, son apprentissage et sa formation à tous les aspects de la vie s'organise selon la progression suivante :

#### **A- L'Education préscolaire**

L'éducation préscolaire n'a fait l'objet d'une attention sérieuse que dans les années 40.

Et elle est, depuis lors, restée cantonnée dans le secteur privé jusqu'au début des années 70.

C'est en effet, en 1968 que le Ministère de l'Education Nationale définit, dans le décret N° 9099, les quatre étapes de l'enseignement pré-universitaire : le jardin d'enfants, le primaire, le moyen et le secondaire, sans mentionner la prématernelle (0 à 4 ans), malgré la croissance en nombre des femmes

actives et l'entrée massive de la femme dans le monde du travail à côté de l'homme.

D'un autre côté, le décret N° 9099, qui fixe les programmes de ce cycle dans une vision assez proche de la vision en cours actuellement, n'est entré en vigueur qu'à la fin de 1971.

L'âge d'accès à ce cycle était cependant resté incertain, variant entre 3 et 4 ans, la durée du cycle étant de 2 ans dans le public et de 3 ans dans le privé (arrêté N° 295 du 8/4/1974 et arrêté N° 720 du 28/9/1993).

L'éducation préscolaire commence à la conception et s'étend jusqu'à l'âge de quatre ans. Elle comprend deux étapes :

- La maternelle, constituée de deux étapes :

- Avant la naissance : on prépare les parents à former une famille saine. Dans ce but, des programmes pédagogiques, psychologiques et sanitaires sont conçus par différentes administrations des ministères de l'Education, de la Santé et des Affaires sociales en collaboration avec les municipalités, les ONG et les agences internationales spécialisées.

- Après la naissance : elle s'étend jusqu'à l'âge de quatre ans. Les organismes sus-mentionnés continuent à s'occuper des enfants par leurs conseils aux parents, par la création de "crèches" qui offrent aux enfants un climat propice pour leur croissance. L'attention porte, au cours de cette étape, sur l'épanouissement physique, cognitif, psychologique et social de l'enfant.

## **B- L'Education Scolaire (\*)**

Elle comporte deux filières :

1- L'éducation scolaire formelle :

Elle s'étend sur quatorze années, de quatre à 18 ans, et comporte quatre étapes :

- Le jardin d'enfants

- Le primaire }

⇒ l'enseignement fondamental

- Le moyen }

- Le secondaire avec ses deux filières : l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel.

---

(\*) Voir le diagramme de la nouvelle structure de l'enseignement au Liban.

## 2- L'éducation scolaire non-formelle (\*\*)

Ce type d'enseignement ne comporte ni limites d'âge ni contraintes pédagogiques complexes mais offre des facilités qui autorisent les citoyens de toutes les catégories socio-professionnelles, ayant ou non suivi la filière de l'enseignement académique, à profiter d'une occasion de formation, de recyclage ou de promotion socio-professionnelle. Cet enseignement se répartit sur deux domaines :

- L'enseignement spécialisé (handicapés et surdoués).
- La formation professionnelle modulaire (à travers des sessions de formation autonomes).

## **1- L'Education scolaire formelle**

### **6-1- Le jardin d'enfants**

#### **A- Fonctions et Objectifs**

- Habituer progressivement les enfants à passer de l'ambiance de la maison à celle de l'école.
- Assurer l'équilibre entre les impératifs de la croissance de l'enfant sur les plans physiologique, dynamique, moral et intellectuel.
- Créer un climat propice apte à encourager l'enfant à communiquer avec autrui et à s'exprimer.
- Développer les capacités physiques de l'enfant, la maîtrise de ses membres, la coordination de ses gestes et l'éducation de ses sens.
- Encourager l'acquisition spontanée, par l'enfant, des compétences linguistiques qui se manifestent par la compréhension, l'expression, l'habileté gestuelle, qui préparent à la lecture et l'écriture.
- Aider l'enfant à avoir confiance en lui-même, à exprimer ses sentiments, à devenir autonome et responsable.
- Aider l'enfant à raisonner, comprendre et apprendre à travers ses sens, par des procédés et des méthodes scientifiques et en interaction avec son environnement.

---

(\*\*) Les programmes de cet enseignement seront établis ultérieurement par les organismes publics et privés concernés.

- Développer, chez l'enfant, l'esprit de coopération et de discipline, l'éduquer à la morale et lui donner des habitudes comportementales correctes.
- Habituer l'enfant à vivre en société, l'aider à établir des relations familiales et sociales et lui apprendre, grâce à des manifestations élémentaires, l'amour de la patrie.
- Développer, chez l'enfant, un comportement positif vis-à-vis des travaux manuels.

### **B- Caractéristiques :**

- Cette étape s'étend sur deux ans, de l'âge de quatre à six ans.
- Ses classes : le premier et le deuxième jardin.
- Accède au premier jardin l'enfant qui a quatre ans révolus avant le 31 décembre de l'année d'inscription au jardin.

### **C- Répartition quotidienne des activités :**

*L'enfant passe au jardin quatre heures quotidiennes au minimum et cinq jours par semaine au moins. Cette période quotidienne est suffisante pour des activités variées dont nous citons, à titre indicatif :*

- *Les activités individuelles libres :*

*On y accueille l'enfant, on contrôle son état de santé, on donne à chacun l'occasion de s'exprimer pour le préparer à participer activement aux activités du jour.*

- *Les activités collectives :*

*Activités gestuelles et rythmiques diverses effectuées par toute la classe à l'intérieur ou dans la cour.*

- *Les activités dirigées :*

*L'enfant acquiert au cours de ces activités des expériences cohérentes et complémentaires.*

- *Les activités ludiques libres :*

*Elles ont lieu en présence des jardinières, sous le contrôle du psychosociologue, et sont interrompues par des pauses réservées à la nutrition et au repos.*

## **6-2- Le cycle primaire**

### **Préambule :**

*Dans le nouveau système, le cycle primaire s'étend sur six ans au lieu des cinq ans prévus dans l'ancien. Il commence à l'âge de six ans et se répartit en deux modules de trois années chacun. Le nombre de périodes quotidiennes et hebdomadaires est resté inchangé (six périodes quotidiennes et trente hebdomadaires).*

*Quant à sa fonction, rien, dans l'ancienne structure, ne permet de procéder à une comparaison. Ce que nous en disons plus bas est une plate-forme consensuelle pour une multitude de systèmes d'enseignement modernes qui considèrent ce cycle comme une étape préparatoire aux autres cycles et à l'insertion sociale, comme à tout autre type d'enseignement, académique ou non-académique.*

*Le renouvellement, on le trouve au niveau des objectifs, du contenu, de la durée du cycle et de sa partition en deux modules.*

*Les nouveaux objectifs, par leurs détails et leurs nouvelles orientations portent sur les dimensions de l'enseignement fondamental dans la société libanaise : maîtrise de la langue et de la communication avec autrui, compréhension des éléments scientifiques et mathématiques de base, connaissance scientifique de l'environnement social, attachement à l'identité nationale, à la patrie, à la morale, développement du goût, et pratique des activités artistiques, sportives et manuelles.*

*Les modifications ont, en outre, porté sur la répartition des cours, reflétant ainsi la part plus importante accordée par les nouveaux objectifs au renforcement des activités artistiques, des compétences manuelles, des sports et des autres activités prévues au programme.*

*Cette tendance est représentée dans la nouvelle organisation des cycles qui exige :*

- *La subdivision du cycle primaire en deux modules de trois ans chacun.*
- *La modernisation des contenus d'apprentissage en y intégrant les développements les plus récents.*
- *La modernisation de la démarche pédagogique et de l'évaluation sur la base des conclusions des recherches pédagogiques dans le monde et des expériences innovatrices dans l'enseignement primaire.*

## **A- Fonction et objectifs**

- *Assurer le minimum nécessaire de connaissances, de compétences et de valeurs, indispensables pour l'intégration de l'enfant dans une société policée, en accord avec les critères de croissance à cet âge et permettant à l'enfant de participer efficacement à l'opération d'apprentissage.*
- *Faire que l'enfant s'approprie les compétences fondamentales de communication : compréhension, lecture, expression orale et écrite, et encourager en lui le goût de la lecture.*
- *Donner à l'enfant les compétences scientifiques et arithmétiques de base, lui fournir les connaissances scientifiques, écologiques, hygiéniques de base et la terminologie scientifique élémentaire nécessaires à la compréhension, même partielle, de ce qui se passe autour de lui et utiles pour la suite de ses études.*
- *Faire acquérir par l'enfant un ensemble de connaissances, de compétences et de valeurs relatives à la société où il vit, du point de vue de la géographie, de l'histoire, de la civilisation et de la démographie. Ceci vaut pour son environnement direct, pour le Liban sa patrie, pour son milieu arabe et pour quelques aspects du monde et de l'univers afin de développer en lui les notions de temps, de lieu et d'identité.*
- *Lui donner une attitude appréciative à l'égard de la connaissance, du travail, de l'environnement, du progrès, des bonnes mœurs, de la civilisation et d'autrui, que cet autre soit un individu, une collectivité ou une nation.*
- *Développer chez l'enfant ses capacités artistiques, sportives et gestuelles ainsi que son goût du beau.*
- *Stimuler, chez l'enfant, la confiance en soi, l'autonomie, une pratique comportementale civilisée, le travail coopératif aussi bien à l'école qu'à l'extérieur.*

## **B- Caractéristiques :**

*Le cycle primaire s'étend sur six ans, entre l'âge de 6 et de 12 ans. Il est obligatoire pour tous les citoyens et peut être considéré comme la première*

phase de la scolarisation obligatoire qui sera progressivement mise en place jusqu'à l'âge de quinze ans.

Ce cycle se subdivise en deux modules comprenant, le premier : la 1ère, la 2ème et la 3ème années; le deuxième : la 4ème, la 5ème et la 6ème années. Est admis en 1ère année l'élève qui a six ans révolus au 31 décembre de l'année d'inscription à l'école.

### **C- Répartition hebdomadaire des matières et des périodes :**

Le nombre de périodes dans chacune des années du cycle primaire est de 30 par semaine au moins à raison de 6 périodes par jour sur cinq jours. La durée de la période est de 45 minutes au moins, dans le premier module, et pourrait être augmentée dans le second; Les matières et les périodes qui y sont consacrées se répartissent selon le tableau N° I.

**Tableau n° I**  
**Répartition hebdomadaire des matières et des périodes**  
**Cycle primaire**

<b>Nombre de périodes hebdomadaires par matière</b>									
	<b>Année</b>	<b>Langue arabe</b>	<b>Langue étrangère</b>	<b>Education civique, histoire, géographie(1)</b>	<b>Sciences(1)</b>	<b>Maths</b>	<b>Arts et Activités(2)</b>	<b>Sport</b>	<b>Total</b>
1er module	1ère	7	7	3	2	5	4	2	30
	2ème	7	7	3	2	5	4	2	30
	3ème	7	7	3	3	5	3	2	30
2ème module	4ème	6	6	3	4	5	4	2	30
	5ème	6	6	3	4	5	4	2	30
	6ème	6	6	3	5	5	3	2	30
	% approx.	1er module 57%			24%		19%		100%
		2ème module 50%			31%				

(1) Certaines matières peuvent être combinées (sciences, hygiène, environnement, pour les besoins méthodologiques d'une approche globalisante).

(2) Ces activités comprennent les beaux-arts et les activités diverses; nous citons, à titre indicatif : le dessin, la photographie, la sculpture, l'écriture, le chant, la musique, la danse, le théâtre, les travaux manuels, l'agriculture, les arts ménagers, l'informatique, les jeux gestuels ...

### **6-3- Le cycle moyen**

*L'enseignement moyen a toujours été, depuis l'indépendance, sollicité dans deux directions opposées :*

- D'un côté, il est considéré comme partie intégrante de l'enseignement secondaire " visant à former l'élite nationale douée " comme le définit le programme publié par le décret n° 7001 du 1/10/1946.*
- D'un autre côté, on le considère comme un " prolongement " du primaire - il est alors dénommé " primaire supérieur " - et on lui donne pour fonction de préparer les élèves " soit à accéder aux écoles techniques, soit à entrer directement dans la vie active ", comme on peut le lire dans le programme distinct qui lui est destiné et qui, publié, la même année, par le décret n°6999, mène au brevet "primaire supérieur ".*

*Devant ainsi satisfaire, dans le même temps, aux deux objectifs, sa durée est passée à quatre ans, au lieu de trois, pour permettre d'y dispenser toutes les connaissances et les compétences requises aussi bien pour la formation de cette " élite " que pour la masse des citoyens.*

*Mais cette distinction est en fait restée toute théorique, les Libanais aspirant à aller le plus loin possible dans leurs études, et les écoles n'ayant pas réussi à convaincre la masse des élèves qu'ils devaient " accéder aux écoles d'enseignement technique " ou arrêter leurs études au brevet " primaire supérieur " et " entrer directement dans la vie active ".*

*C'est ainsi qu'à la sortie des nouveaux programmes, en 1970, l'unification avait en fait été déjà consommée dans un programme unique couronné par un nouveau diplôme " moyen " au lieu du " primaire supérieur ". Le cycle moyen fut alors qualifié d' " indépendant ", mais le nombre d'années du cycle (4 ans) fut gardé inchangé.*

*Une telle redéfinition de la fonction du cycle moyen repose le problème de ses objectifs. C'est pourquoi le nouveau système attribue au cycle moyen de nouveaux objectifs qui prennent en compte les besoins des apprenants ainsi que la didactique des différentes disciplines à cet âge. De plus ces objectifs mettent l'accent sur le raisonnement et les compétences autant que sur l'acquisition des connaissances, les problèmes, les valeurs et les activités.*

*Signalons, dans ce contexte, que les nouveaux objectifs imposent la création d'un poste d'orientation scolaire et professionnelle dans le cycle moyen, ainsi que des postes d'animateurs, pour les différentes activités, pouvant être confiés soit à des spécialistes, soit à des enseignants ayant reçu des formations spécialisées.*

*Par ailleurs, les changements ont porté sur les différentes disciplines et la répartition des matières pour les adapter aux nouveaux objectifs et à la durée du cycle :*

- Introduction de la technologie et de l'informatique,*
- Enseignement d'une 2ème langue étrangère,*
- Augmentation du temps alloué aux sciences,*
- Elargissement de l'éventail des activités diverses : manuelles, sportives et artistiques ,*
- Activités de familiarisation professionnelle.*

*Sur le plan des contenus du programme, de la méthodologie et de l'évaluation, le nouveau système suppose :*

- que soit ménagée entre la 7ème année (la 1ère année moyenne) d'un côté, et la 8ème et 9ème années, de l'autre, une progression interne qui pose d'abord les connaissances de base en vue de les approfondir ultérieurement.*
- L'actualisation de la matière d'apprentissage.*
- La concordance entre les impératifs des différents domaines cognitifs, les besoins sociaux et ceux des apprenants à cet âge.*
- L'adoption d'un système moderne d'évaluation.*

### **A- Fonction et objectifs**

*Offrir le minimum suffisant et nécessaire de connaissances, de compétences et de valeurs en vue de :*

- Former un citoyen cultivé et civilisé.*
- Permettre à chacun de découvrir ses capacités individuelles et ses goûts, de poursuivre des études académiques ou de s'intégrer à la vie active et au circuit économique.*
- Faire acquérir, par l'apprenant, des connaissances et des compétences, le former aux valeurs civiques, à l'identité nationale et humaine et à la culture civique qui en découlent.*

- Approfondir la culture de l'apprenant dans les domaines de l'hygiène, des relations sociales, de l'environnement, de la civilisation; lui offrir des occasions de débat sur certaines problématiques contemporaines en vue de l'habituer à des prises de position objectives et rationnelles.
- Développer les compétences fondamentales de la communication linguistique jusqu'à amener l'apprenant à goûter la langue et la littérature et à s'exprimer de manière originale et créative.
- Donner à l'apprenant les connaissances et les compétences nécessaires, développer l'esprit scientifique et les valeurs qui s'y rattachent, enrichir ses connaissances terminologiques et élargir les connaissances et principes scientifiques et mathématiques.
- Le familiariser avec la technologie et son utilisation, l'ordinateur en particulier, comme un auxiliaire pédagogique, comme une source ou un outil de traitement de l'information.
- Familiariser l'apprenant avec les activités manuelles et le monde des métiers en vue, d'abord, de susciter en lui une attitude positive à leur égard, pour le former à certains de ces métiers, ensuite, afin de développer ses dons et le préparer à choisir à bon escient, et judicieusement, le métier qu'il exercera plus tard.
- Développer la confiance de l'apprenant en lui-même en tant que personne libre d'esprit, apte à la coopération et à l'insertion sociale, également libre et responsable.

## **B- Caractéristiques**

Avec le cycle primaire, l'enseignement moyen constitue ce qu'on appelle l'enseignement fondamental.

La durée de ce cycle est de trois ans; il comprend, à la suite du cycle primaire, la 7ème, la 8ème et la 9ème.

## **C- Répartition hebdomadaire des matières et des périodes**

Le nombre de périodes hebdomadaires pour toutes les classes du cycle est de 34 périodes de 50 minutes au moins chacune, réparties sur cinq jours.

Les matières et les périodes sont réparties tout au long des trois années comme indiqué sur le tableau n° II :

**Tableau n° II**  
**Répartition hebdomadaire des matières et des périodes**  
**Cycle moyen**

<b>Nombre de périodes hebdomadaires par matière</b>												
<b>Classe</b>	<b>Langue arabe</b>	<b>Langue étrangère</b>	<b>2ème langue étrangère</b>	<b>Educ. civique</b>	<b>Géo.</b>	<b>Hist.</b>	<b>Sciences</b>	<b>Maths</b>	<b>Technologie, informatique*</b>	<b>Arts et activités*</b>	<b>Sport</b>	<b>Total</b>
<i>7ème</i>	6	6	2	1	1	1	6	5	2	2	2	34
<i>8ème</i>	6	6	2	1	1	1	6	5	2	2	2	34
<i>9ème</i>	6	6	2	1	1	1	6	5	2	2	2	34
<b>%</b>	50%						32%		18%			100%

---

\* Voir descriptif des nouvelles disciplines - Annexe.

#### **6-4- Le cycle secondaire de l'enseignement général**

##### **Préambule :**

*Si le cycle secondaire suscite un si grand intérêt parmi tous les autres cycles d'enseignement au Liban, c'est parce que ce cycle est crucial pour parachever le développement du citoyen, lui permettre de faire un choix judicieux quant à son avenir, après lui avoir offert les différentes connaissances et les compétences indispensables.*

*Que la structure de l'enseignement au Liban et les programmes n'aient reçu aucun amendement pendant près d'un quart de siècle a creusé un fossé profond entre la fonction, les cycles, les objectifs et les caractéristiques de la structure actuelle (surtout pour le secondaire qui devrait en principe coller de plus près à la réalité de la vie) et entre les changements survenus dans la société, sur le marché de l'emploi, dans les sciences, les techniques, la pédagogie, la vie en général et aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.*

*Le nombre d'années du cycle tel que dans la structure actuelle reste le même pour le nouveau système. La fonction que nous assignons ci-dessous à cette nouvelle structure ne peut être comparée à la fonction actuelle passée sous silence. La nouveauté principale, on la trouve dans le nombre d'options et de spécialités, dans les limites temporelles de ces options, qui donnent à l'apprenant une année supplémentaire pour fixer son choix quant à sa spécialisation, et une plus grande souplesse dans le passage d'une filière à l'autre, pour mieux s'adapter aux différents domaines de spécialisation de l'enseignement supérieur et aux exigences du marché de l'emploi libanais et arabe. Ceci est visible dans les objectifs du cycle et les contenus du programme qui permettent aux apprenants d'être au fait des derniers développements scientifiques, technologiques et culturels, de déterminer leurs choix quant à l'insertion socio-professionnelle immédiate ou à la poursuite d'études supérieures.*

## **A- Fonction et objectifs**

*L'enseignement secondaire, tant général que technique, se propose de resserrer les liens entre l'école et la vie en offrant les connaissances et les compétences qui permettent à l'apprenant de s'orienter vers le monde de l'emploi ou vers l'enseignement supérieur en étant en possession de concepts de base et de connaissances théoriques et pratiques dans les domaines de la culture, des sciences et de la technologie moderne.*

*L'enseignement secondaire se propose de donner à l'apprenant les capacités suivantes :*

- Comprendre les fondements des religions et leur rôle dans l'accomplissement de la personnalité aux niveaux spirituel, moral et humain.*
- Prendre conscience de l'importance des valeurs morales et humaines et de leur pratique, du respect d'autrui et du renforcement du principe de coexistence.*
- Comprendre la signification des droits , des devoirs, des lois et les pratiquer en toute responsabilité; exprimer son opinion dans les limites autorisées par les lois.*
- Etre attaché au Liban, pays de liberté, de démocratie et de justice et en être fier.*
- Comprendre la place du Liban dans la civilisation mondiale et accorder de l'importance au fait de s'imprégner de la culture nationale, héritière d'un triple patrimoine libanais, arabe et international.*
- Etre au fait du rôle assumé par le Liban au sein des organismes arabes et internationaux, de sa participation à leur fondation, à la rédaction de leurs chartes auxquelles il est attaché , et notamment celles qui défendent les Droits de l'Homme.*
- Acquérir les concepts de base relatifs au régime social , économique et politique du Liban et y jouer son rôle en tant que citoyen responsable.*
- Assimiler les concepts et les théories dans les domaines de la culture, des sciences et de la technique et s'en servir à bon escient.*
- Cerner les difficultés et les problèmes, les analyser dans le cadre d'une démarche scientifique en raisonnant de manière méthodique.*
- S'adonner à des activités sportives, culturelles et artistiques pour un meilleur équilibre physique, moral, intellectuel et affectif.*
- Assimiler les principes d'hygiène publique, les pratiquer et protéger l'environnement.*

- Etre créatif et inventif, avoir le sens du beau, réagir aux créations artistiques, scientifiques et technologiques sur ce plan.
- Respecter le travail productif et le tenir pour une valeur importante tant dans sa vie personnelle que dans celle de la société.
- Comprendre l'importance de la productivité, de la bonne organisation des services et de la rationalisation de la consommation dans la société.
- Comprendre l'importance de la famille pour le développement de la société et la nécessité de la planifier.
- Approfondir sa connaissance de la langue arabe , améliorer ses capacités de communication par le canal de cette langue, apprendre à goûter la littérature et à s'exprimer de manière originale et créative.
- Avoir de bonnes compétences de communication dans les langues étrangères considérées comme outils de communication et d'interaction culturelle.

## **B- Caractéristiques**

Pour accéder à ce cycle, il faut être titulaire du brevet. Les études, d'une durée de trois ans, sont sanctionnées par un examen officiel menant aux différentes options du baccalauréat offert par les deux filières d'enseignement secondaire : l'enseignement général et l'enseignement technique. Ce diplôme habilite le titulaire à s'inscrire aux facultés, aux instituts techniques ou artistiques supérieurs pour y poursuivre les spécialités pour lesquelles il a été formé. Tout changement de spécialité est soumis à des conditions fixées par la faculté ou l'institut concerné.

## **C- Répartition hebdomadaire des contenus et des périodes**

Deux filières distinctes sont disponibles dans le cycle secondaire : la filière générale et la filière technique.

### **1ère filière : Enseignement général - cycle secondaire général**

Ce cycle est appelé : cycle secondaire général.

Il comprend trois classes : 1ère année secondaire

2ème année secondaire

3ème année secondaire

*Il est sanctionné par le Baccalauréat Général.*

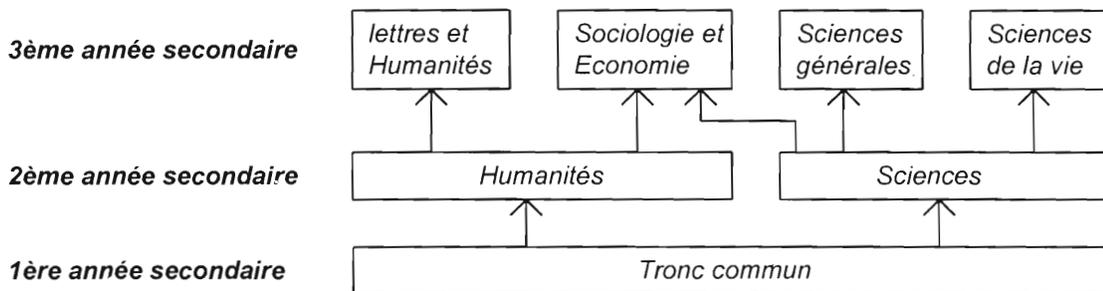
*La première année secondaire est considérée comme un tronc commun offrant la majorité des disciplines nécessaires pour que l'apprenant puisse faire le choix qui convient pour les classes suivantes.*

*Deux options sont offertes à partir de la 2ème année secondaire :*

- Humanités*
- Sciences*

*Quatre autres options s'ajoutent à partir de la 3ème année :*

- Lettres et humanités*
- Sociologie et économie*
- Sciences générales*
- Sciences de la vie*



*Les disciplines sont réparties en modules d'apprentissage prenant en compte, pour ce qui est du nombre d'heures hebdomadaires consacrées à chaque discipline, le pourcentage qui revient à chaque module dans la répartition générale des périodes hebdomadaires.*

*Le nombre de périodes hebdomadaires est fixé à 35 au moins, 7 périodes des 50 minutes au moins par jour en moyenne.*

*Les tableaux III, IV, V, VI, VII, VIII, et IX donnent la répartition hebdomadaire des disciplines, des périodes, des modules, ainsi que le pourcentage du temps hebdomadaire alloué.*

**Tableau n° III**  
**Répartition hebdomadaire des matières et des périodes**  
**1ère année secondaire**

<b>Module</b>	<b>Matière/activité</b>	<b>Nombre de périodes hebdomadaires</b>	<b>%</b>	<b>Observations</b>
1er	- Langue et Littérature arabes	5	51%	Français/Anglais Eléments généraux
	- Langue et Littérature étrangères	5		
	- 2ème langue étrangère	2		
	- Sociologie, économie et gestion*	2		
	- Education civique, histoire, géographie	4		
	<b>Total</b>	<b>18</b>		
2ème	- Sciences		40%	
	• Physique	3		
	• Chimie	2		
	• Sciences Naturelles	2		
	- Mathématiques	5		
<b>Total</b>	<b>14</b>			
3ème	- Education physique	2	9%	Activité facultative au sein des clubs de l'école
	- Arts et activités diverses(*)	1		
	<b>Total</b>	<b>3</b>		
<b>Total Général</b>		<b>35</b>	<b>100%</b>	

\* Voir descriptif des nouvelles disciplines - Annexe.

**Tableau n° IV**  
**Répartition hebdomadaire des matières et des périodes**  
**2ème année secondaire - Option Humanités**

<b>Module</b>	<b>Matière/activité</b>	<b>Nombre d'heures hebdomadaires</b>	<b>% Approximatif</b>	<b>Observations</b>
1er	- Langue et Littérature arabes	6	68%	Thème compris (1 période) Version comprise (1 période) Français/Anglais
	- Langue et Littérature étrangères	6		
	- 2ème langue étrangère	2		
	- Civilisations	3		
	- Sociologie, économie et gestion	3		
	- Education civique, histoire, géographie	4		
	<b>Total</b>	<b>24</b>		
2ème	- Mathématiques	4	26%	En liaison avec la vie quotidienne
	- Culture scientifique (Physique, Chimie, Sciences naturelles)	3		
	- Technologie/informatique	2		
	<b>Total</b>	<b>9</b>		
3ème	- Education physique	2	6%	* 2 périodes/matière par rotation toutes les deux semaines
	- Arts et activités diverses	2		
	<b>Total</b>	<b>2*</b>		
<b>Total Général</b>		<b>35</b>	100%	

**Tableau n° V**  
**Répartition hebdomadaire des matières et des périodes**  
**2ème année secondaire - Option Sciences**

<b>Module</b>	<b>Matière/activité</b>	<b>Nombre d'heures hebdomadaires</b>	<b>% Approximatif</b>	<b>Observations</b>
1er	- Langue arabe	3	43%	Thème compris (1 période) Version comprise (1 période) Français/Anglais
	- Langue étrangère	3		
	- 2ème langue étrangère	2		
	- Civilisations	2		
	- Sociologie, économie et gestion	2		
	- Education civique, histoire, géographie	3		
	<b>Total</b>	<b>15</b>		
2ème	- Mathématiques	6	51%	
	- Physique	5		
	- Chimie	3		
	- Sciences naturelles	2		
	- Technologie/informatique	2		
<b>Total</b>	<b>18</b>			
3ème	- Education physique	2	6%	* 2 périodes/matière par rotation toutes les deux semaines
	- Arts et activités	2		
	<b>Total</b>	<b>2*</b>		
<b>Total Général</b>		<b>35</b>	<b>100%</b>	

**Tableau n° VI**  
**Répartition hebdomadaire des matières et des périodes**  
**3ème année secondaire - Option Lettres et Humanités**

<b>Module</b>	<b>Matière/activité</b>	<b>Nombre d'heures hebdomadaires</b>	<b>% Approximatif</b>	<b>Observations</b>
1er	- Langue arabe	6	74%	Thème compris (1 période) Version comprise (1 période) Français/Anglais
	- Langue étrangère	6		
	- 2ème langue étrangère	2		
	- Civilisations	8		
	- Education civique, histoire, géographie	4		
	<b>Total</b>	<b>26</b>		
2ème	- Mathématiques	2	20%	Physique, Chimie, Sciences Naturelles liées à la vie quotidienne
	- Culture Scientifique	3		
	- Technologie/informatique	2		
	<b>Total</b>	<b>7</b>		
3ème	- Education physique	2	6%	* 2 périodes/matière par rotation toutes les deux semaines
	- Arts et activités	2		
	<b>Total</b>	<b>2*</b>		
	<b>Total Général</b>	<b>35</b>	<b>100%</b>	

**Tableau n° VII**  
**Répartition hebdomadaire des matières et des périodes**  
**3ème année secondaire - Option Socio-économie**

<b>Module</b>	<b>Matière/activité</b>	<b>Nombre d'heures hebdomadaires</b>	<b>% Approximatif</b>	<b>Observations</b>
1er	- Langue arabe	4	66%	Thème compris (1 période) Version comprise (1 période) Français/Anglais
	- Langue étrangère	4		
	- 2ème langue étrangère	2		
	- Civilisations	3		
	- Sociologie, économie et gestion	7		
	- Education civique, histoire, géographie	3		
	<b>Total</b>	<b>23</b>		
2ème	- Mathématiques	4	28%	Physique, Chimie, Sciences Naturelles liées à la vie quotidienne
	- Culture Scientifique	4		
	- Technologie/informatique	2		
	<b>Total</b>	<b>10</b>		
3ème	- Education physique	2	6%	* 2 périodes/matière par rotation toutes les deux semaines
	- Arts et activités	2		
	<b>Total</b>	<b>2*</b>		
	<b>Total Général</b>	<b>35</b>	<b>100%</b>	

**Tableau n° VIII**  
**Répartition hebdomadaire des matières et des périodes**  
**3ème année secondaire - Option Sciences générales**

<b>Module</b>	<b>Matière/activité</b>	<b>Nombre d'heures hebdomadaires</b>	<b>% Approximatif</b>	<b>Observations</b>
1er	- Langue arabe	2	31%	Français/Anglais
	- Langue étrangère	2		
	- 2ème langue étrangère	2		
	- Civilisations	2		
	- Education civique, histoire, géographie	3		
	<b>Total</b>	<b>11</b>		
2ème	- Mathématiques	10	63%	
	- Physique	7		
	- Chimie	3		
	- Technologie/informatique	2		
	<b>Total</b>	<b>22</b>		
3ème	- Education physique	2	6%	* 2 périodes/matière par rotation toutes les deux semaines
	- Arts et activités	2		
	<b>Total</b>	<b>2*</b>		
	<b>Total Général</b>	<b>35</b>	<b>100%</b>	

**Tableau n° IX**  
**Répartition hebdomadaire des matières et des périodes**  
**3ème année secondaire - Option Sciences de la vie**

<b>Module</b>	<b>Matière/activité</b>	<b>Nombre d'heures hebdomadaires</b>	<b>% Approximatif</b>	<b>Observations</b>
1er	- Langue arabe	2	31%	Français/Anglais
	- Langue étrangère	2		
	- 2ème langue étrangère	2		
	- Civilisations	2		
	- Education civique, histoire, géographie	3		
	<b>Total</b>	<b>11</b>		
2ème	- Mathématiques	5	63%	Physique / bio-physique
	- Physique	5		
	- Chimie	4		
	- Sciences Naturelles	6		
	- Technologie/informatique	2		
	<b>Total</b>	<b>22</b>		
3ème	- Education physique	2	6%	* 2 périodes/matière par rotation toutes les deux semaines
	- Arts et activités	2		
	<b>Total</b>	<b>2*</b>		
<b>Total Général</b>		<b>35</b>	100%	

## **6-5- Le cycle secondaire de l'enseignement technique**

*Cette étape, dénommée cycle secondaire technique, comprend la formation initiale et continue technique et professionnelle supérieure, elle est sanctionnée par deux diplômes :*

- Le bac technique qui permet à son titulaire, en premier lieu, de pratiquer le métier pour lequel il a été formé (et qui est déterminé à l'origine par le marché du travail) ou bien de poursuivre des études supérieures.*
- Le certificat professionnel de maîtrise qui permet à son titulaire soit d'accéder au marché du travail soit de postuler pour le bac technique après avoir passé avec succès les examens de la première série de matières (formation générale) prévues pour l'obtention du bac technique, figurant au tableau N°X; et ce, dans le but de poursuivre des études supérieures.*

*Le cycle secondaire technique s'étend sur trois années :*

- 1ère année*
- 2ème année*
- 3ème année*

*L'obtention du diplôme du brevet est une condition nécessaire pour accéder à ce cycle. Nous le considérons comme une étape d'initiation à l'enseignement technique et professionnel formel. Durant ce cycle, l'enseignement et la formation continue se diversifient en trois domaines ou options :*

- L'agronomie*
- L'industrie*
- Les services / finance / commerce / gestion / tourisme / informatique / hôtellerie / santé etc..*

*Pour le secteur des services, la diversification commence à partir de la deuxième année. La première année est considérée comme un tronc commun. En ce qui concerne les autres domaines (l'agronomie ou l'industrie), c'est à partir de la première année que la diversification commence, tout en conservant des modules d'apprentissages communs.*

*Le total général des périodes scolaires et de formation continue concernant une seule spécialisation dans ce domaine des services varie entre 2800 périodes et 3000 ce qui équivaut en moyenne à 950 périodes par an. Ainsi la*

moyenne des périodes concernant l'un des domaines (l'agronomie ou l'industrie) varie entre 3000 et 3300 périodes équivalant à 1050 par an.

Ces périodes sont réparties à peu près sur 30 semaines effectives par an (compte non tenu des vacances scolaires, des jours fériés ou des séances consacrées aux examens) à raison de 35 périodes par semaine, la durée de chaque période étant de 50 minutes minimum.

Les périodes d'enseignement et de formation continue dans toutes les spécialisations se répartissent en quatre modules (A, B, C, et D) et il convient de noter ce qui suit :

**Premier module : Matières générales**

- (A)
- Langue arabe
  - Première langue étrangère
  - Deuxième langue étrangère
  - Mathématiques
  - Sciences
  - Sociologie

On consacre à ce module entre 40 et 45% du total général des périodes dans les premières années et dans toutes les spécialisations. Cette proportion se réduit progressivement à 35 ou 40% en deuxième et troisième année.

**Deuxième module: Les domaines de spécialisation :**

- (B)
- Matières de spécialisation
  - Disciplines scientifiques associées à la spécialisation  
  (Sciences et Mathématiques appliquées etc...)
  - Travaux pratiques

On consacre à ce module entre 45 et 50% du total général des périodes dans les premières années dans toutes les spécialisations. Et cette proportion pourrait s'élever progressivement à 55 ou 60% du total général des périodes en deuxième et troisième année.

**Troisième module: Activités :**

- (C)                      - Sport  
                              - Autres activités

*On consacre à ce module 10% du total général des périodes dans les premières années. Et cette proportion se réduit à 5% dans les années suivantes en fonction du principe d'alternance : deux périodes / matières par rotation toutes les deux semaines.*

**Quatrième module:** *Formation continue sur le terrain , dans des usines et*  
(D)                      *des chantiers relevant d'établissements de production ou*  
*dans les ateliers de l'établissement scolaire au cas où il*  
*s'avère impossible d'organiser des stages en usine.*

*On consacre à ce module 35 à 40% du total général des périodes dans les premières années et cela pourrait s'élever progressivement à 40 ou 50% du total général des périodes en deuxième et troisième année.*

*L'établissement d'enseignement technique, reconnu officiellement prend à sa charge d'assurer la formation pratique continue indispensable aux étudiants qui postulent pour le baccalauréat technique et ceci dans ses usines et ses ateliers ou dans ceux des établissements de production et de services coopérant avec cet établissement suivant les principes du système dual.*

**Répartition des modules d'apprentissage / formation et leur pourcentage pour le baccalauréat technique et le certificat professionnel de maîtrise**

**Tableau N°X**

**Les modules d'apprentissage / formation et leur pourcentage par rapport au total général des périodes relatives au bac technique**

<b>Modules</b>	<b>Matière / Activité</b>	<b>les 1ères années</b>	<b>les 2° et 3° années</b>
(A)	- Langue arabe - Première langue étrangère - Deuxième langue étrangère - Mathématiques - Sciences - Sciences sociales	40 - 50 %	35 - 40 %
(B)	- Matières de spécialisation - Travaux pratiques / formation - Matières scientifiques associées (Mathématiques et Sciences appliquées)	45 - 50 %	55 - 60 %
(C)	- Sport - Activités diverses	10 %	5 %

*Est titulaire du baccalauréat technique celui qui termine avec succès les unités d'apprentissage et les applications pratiques des matières à l'intérieur des modules (A), (B) et (C) mentionnés dans le tableau ci-dessus.*

## Tableau N°XI

### Les modules d'apprentissage / formation et leur pourcentage par rapport au total des périodes relatives au certificat professionnel de maîtrise

Modules	Matière / Activité	les 1ères années	les 2° et 3° années
(B)	- Matières de spécialisation - Applications pratiques - Matières scientifiques associées (Mathématiques et Sciences appliquées etc.)	55 - 60 %	45 - 50 %
(C)	- Sport - Activités diverses	5 %	10 %
(D)	- Formation pratique sur le terrain, sur le marché du travail ou dans l'établissement d'apprentissage	35 - 40 %	40 - 45 %

Est titulaire du certificat professionnel de maîtrise celui qui termine avec succès toutes les unités d'apprentissage / de formation des matières à l'intérieur des modules (B), (C) et (D) mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Le titulaire du certificat professionnel de maîtrise pourra se présenter uniquement aux examens du premier module (A) pour obtenir le baccalauréat technique.

#### **La formation initiale et continue dans le cycle technique et professionnel.**

Il est possible de préparer les étudiants au Bac technique et au certificat de maîtrise selon le programme du système dual qui comprend des modules de formation s'étendant sur trois ans à raison d'un seul module de formation par an.

L'étudiant qui aura terminé avec succès les trois modules pourra avoir le droit de se présenter aux examens officiels pour le baccalauréat technique ou pour

*le certificat professionnel de maîtrise dans les limites des conditions spécifiques de chacun de ces 2 diplômes. De même, l'étudiant qui aura terminé avec succès chaque module de formation, obtiendra une attestation officielle à toutes fins utiles.*

*Les structures du système dual dans le cycle secondaire technique, notamment en formation professionnelle supérieure, constituent une approche efficace et opérationnelle pour la formation initiale et la formation continue.*

*De même, elles permettent de consolider les liens entre l'apprentissage et la production effective puisqu'elles permettent de mieux adapter les savoirs-faire de l'apprenant et ses pratiques avec les caractéristiques du marché du travail et de ses besoins. Par ailleurs, ce système est à l'avantage des établissements de production car le système leur permet de recruter du personnel qui n'a besoin ni de formation ni de recyclage au moment où il est embauché.*

### **Changement de parcours :**

*La répartition des périodes d'apprentissage suivant les séries et les modules d'enseignement soit dans l'enseignement secondaire général soit dans l'enseignement technique permet à l'apprenant inscrit à l'une des séries d'opérer un changement de parcours et de profiter ainsi d'unités d'apprentissage déjà acquises et correspondant à la nouvelle orientation des études.*

## **(2) L'éducation scolaire non formelle**

### **- La formation technique continue :**

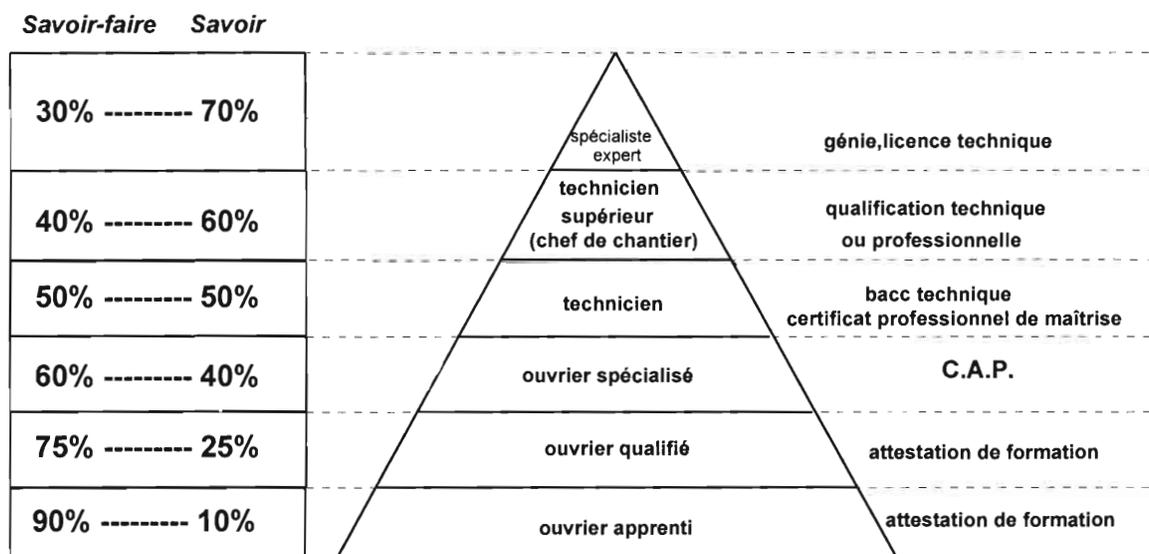
*Le nouvel organigramme d'enseignement donne plusieurs occasions aux techniciens et aux professionnels intégrés au marché du travail, d'avoir une formation technique continue afin de les remettre à jour en les initiant à toutes les innovations technologiques aux fins de réaliser le principe de l'éducation permanente de manière que le technicien ou le professionnel stagiaire puisse obtenir à la fin de chaque stage de formation une attestation de spécialisation dans son domaine de formation.*

**- La formation professionnelle modulaire :**

Du point de vue de l'éducation non formelle, le nouveau système fait état d'une filière de formation aux métiers décrits dans le marché du travail notamment pour les apprenants qui ont déjà terminé le cycle primaire et souhaiteraient acquérir immédiatement un métier.

Dans les centres de formation professionnelle modulaire, l'apprenant reçoit une formation professionnelle à trois niveaux de façon à ce que la formation initiale s'effectue à l'intérieur de modules d'apprentissage autonomes donnant à l'apprenant des possibilités de passer verticalement (c'est-à-dire d'un module d'apprentissage déterminé à un autre de niveau supérieur) ou bien horizontalement à un autre métier du même niveau à l'intérieur d'une même série de métiers.

Après avoir réussi chaque module d'apprentissage, chaque satgiaire reçoit une attestation officielle de travail lui permettant de pratiquer le métier pour lequel il a été formé ainsi que la possibilité de poursuivre sa formation dans le module d'apprentissage suivant l'échelle des qualifications adoptée au Liban :



**Echelle des qualifications (Pyramide de l'emploi)**

*Dans chaque module de formation, le stagiaire reçoit de 600 à 900 heures de formation : 25% de théorie et 75% de travaux pratiques.*

*Au terme du 3ème module d'apprentissage, le stagiaire obtient le C.A.P. qui lui permet de travailler dans les établissements de production et dans les chantiers ainsi que dans le domaine des services à titre d'ouvrier spécialisé; il peut, s'il le désire, poursuivre sa formation au niveau technique supérieur formel et non formel suivant la procédure propre à l'établissement fréquenté, en coordination avec la direction officielle concernée.*

*Un apprenant qui a abandonné la filière correspondant à l'éducation de base ou toute autre filière de formation peut suivre les cours dispensés dans le cadre de l'apprentissage modulaire. Ces cours sont également ouverts aux adultes qui souhaiteraient profiter de ces programmes dans le but de se recycler dans une autre profession ou par désir de promotion tout en restant dans le même domaine professionnel. Ces programmes ouvrent des horizons très divers devant chaque individu et préparent à la pratique des métiers en cours sur le marché du travail.*

*Quant aux conditions d'admission aux divers modules d'apprentissage, elles sont liées aux exigences de chaque spécialisation, et seront précisées régulièrement toutes les fois que cela s'avère nécessaire par le Ministère de l'enseignement technique et professionnel en collaboration avec le Ministère du travail par le biais de l'Agence Nationale pour l'Emploi, compte tenu des missions qui sont assignées à cette institution en vertu de l'article 3 du décret - loi Numéro 80 en date du 27/6/1977 et ce que l'article 5 exige du point de vue de la consolidation des liens entre les activités de formation et les besoins du marché du travail (en ce qui concerne les besoins actuels et futurs), la direction générale de l'enseignement technique et professionnel est responsable de la conception et de l'organisation des stages relatifs aux modules d'apprentissage signalés plus haut.*

## **C- Le système d'évaluation**

*Il s'applique à tous les types de formation mentionnés ci-dessus. Il s'agit d'un système qui implique l'existence d'une structure d'orientation pédagogique et professionnelle.*

*Les règlements régissant les deux systèmes seront arrêtés ultérieurement par décret élaboré à la lumière des objectifs afférents aux programmes de formation, à leur contenu, ainsi qu'aux outils d'apprentissage qu'ils proposent.*

*Quant au système d'évaluation relevant des spécialisations techniques et professionnelles il devra accorder une large part aux performances individuelles dont la maîtrise est considérée indispensable.*

## **7- En guise de conclusion : Les étapes suivantes**

### **7-1- Sur le plan du système éducatif :**

*L'élaboration d'un système éducatif caractérisé par :*

#### **- La clarté et la précision :**

- Dans la délimitation des filières de l'éducation formelle et non formelle.*
- Dans la division des cycles d'apprentissage , de leurs dénominations, objectifs et fonctions.*
- Dans la répartition des périodes scolaires hebdomadaires selon les catégories d'âge.*
- Dans l'aménagement de voies de passage d'une branche à l'autre, d'une filière à l'autre.*

#### **- L'exhaustivité :**

*Intégrer dans la nouvelle structure la diversité et l'équilibre entre les filières d'apprentissage si bien que chaque individu voit s'ouvrir devant lui de multiples horizons dans les domaines de l'éducation formelle (générale et professionnelle) aussi bien qu'au niveau de l'éducation non formelle; ceci permettant d'assurer :*

- *Les mêmes chances d'apprentissage pour tous indépendamment de l'âge et du niveau socio-culturel de l'apprenant.*
- *Le passage d'une profession à l'autre sans problèmes majeurs.*
- *L'instauration d'un système de recyclage permanent au sein d'une même profession.*
- *L'augmentation des possibilités de promotion grâce à un perfectionnement des connaissances relatives au métier pratiqué.*

*- La complémentarité et l'équilibre :*

*On entend par là :*

- *La consolidation des relations entre les divers cycles et domaines d'apprentissage de la maternelle jusqu'au seuil de l'université.*
- *La coordination avec les besoins du marché du travail libanais et arabe dans tous les domaines : économie, développement et service publics.*
- *Une collaboration financière et matérielle entre les établissements de production et les établissements scolaires en vue d'une formation professionnelle à travers le système dual et sa mise en application progressive à partir de la filière de formation professionnelle non formelle.*
- *Une plus grande diversification à partir du cycle secondaire, ce qui devrait contribuer à créer un équilibre entre l'enseignement supérieur et l'enseignement général d'une part et entre ce dernier et l'enseignement professionnel et technique d'autre part. Le même équilibre devrait par ailleurs, être instauré entre l'enseignement général et les besoins du marché du travail.*

*- La souplesse :*

*Ce qui pourrait s'exprimer par :*

- *La possibilité de changer de filière au moindre prix.*
- *La prise en compte des problèmes relatifs à l'échec, au retard et à l'abandon scolaire avec la réduction de leur effet démoralisant sur les parents et les enfants.*
- *Une harmonisation avec la plupart des organigrammes éducatifs en vigueur dans les pays développés.*
- *L'introduction progressive et sans secousses de l'innovation pédagogique et éducative compte tenu du fait que nous nous trouvons dans un monde en perpétuelle transformation.*
- *L'ouverture précoce aux différents domaines professionnels en prenant en considération les penchants de l'apprenant et ses capacités pour la*

*poursuite de ses études ou la promotion dans la profession pour laquelle il est formé en s'appuyant sur un système d'orientation pédagogique et professionnel accompagnant les différents cycles d'enseignement et s'intégrant enfin dans un système d'évaluation scolaire, officiel et moderne.*

- *La promotion d'un enseignement obligatoire de fait à introduire progressivement et de manière telle que l'on puisse arriver à garder à l'école tout enfant de moins de quinze ans sans que cela ne contredise le code du travail pour ce qui est de l'âge minimum fixé pour l'emploi des enfants.*

## **7-2- Les programmes d'enseignement :**

*Devraient présenter les caractéristiques suivantes :*

- *Une complémentarité au niveau des quatre composantes : les objectifs, le contenu, la méthode d'enseignement, le système d'évaluation.*
- *Une grande transparence au niveau des finalités et des objectifs généraux aussi bien que particuliers traduisibles sans difficulté en objectifs pédagogiques terminaux (habiletés, comportements, habitudes...)*
- *La mise en application de nouvelles stratégies éducatives fondées sur la nécessité de fournir à l'apprenant un ensemble de valeurs, de savoirs, de compétences et de comportements faisant de celui-ci l'agent principal de l'apprentissage. A ce moment-là, l'apprenant ne se contenterait pas de chercher à comprendre et à donner une définition du savoir mais il procéderait à son analyse critique et à son évaluation, usant pour cela d'une approche globalisante et se basant sur le concept de la technologie. celle-ci étant entendue comme une démarche spécifique de raisonnement.*
- *Un effort de modernisation qui permet d'être au fait des derniers développements scientifiques et technologiques et de se mettre à jour par rapport aux plus récentes tendances scientifiques et éducatives avec la prise en compte des dimensions humaines, éthique et civique qui sont attachées à tout programme national.*
- *Un souci d'adaptation constante aux besoins et aux conditions du marché du travail en tenant compte des capacités de l'individu, des besoins de la société et des attentes futures de la société en contexte local et arabe.*
- *La souplesse et la diversité de sorte qu'elles établissent un équilibre entre les différents savoirs, entre la théorie et la pratique, tout en tenant compte des particularités des apprenants.*

*Les résultats que l'on s'estime en droit d'obtenir par l'application du nouveau système devraient avoir des répercussions importantes sur la situation de l'enseignement au Liban, sur les principaux agents éducatifs, sur ceux qui président à ses destinées, et partant sur le système éducatif dans son ensemble, plus particulièrement l'avenir des générations montantes.*

## **ANNEXE**

***Typologie des nouvelles disciplines préconisées***

## Typologie des nouvelles disciplines préconisées

### 1- La technologie

*L'enseignement de cette discipline vise à familiariser l'apprenant avec les réalisations scientifiques (machines et instruments) inventées grâce à l'application de principes et de savoirs acquis dans les différentes branches de la Science. En effet, la technologie, en ce qu'elle est l'application ingénieuse des acquis des sciences pures, vise à initier l'apprenant au travail sur le terrain, à ses outils et à ses règles en vue de l'habiliter à faire un meilleur choix professionnel.*

*Dans ce qui suit, nous signalons à titre purement indicatif quelques thèmes d'étude en technologie :*

- Historique et évolution des sciences et des technologies, importance du rôle de la recherche scientifique dans le perfectionnement des équipements , des outils et des instruments, ainsi que dans les modifications apportées à leur usage , en mettant en relief les conséquences de tout cela sur les communautés humaines et leur développement.*
- Observation pratique des applications concrètes de la technologie avec insistance sur les techniques de maintenance, les moyens de prévention contre les accidents.*
- Observation de spécimens d'équipements et outillages anciens et récents dans les secteurs : agricole , industriel , et des services.*
- Réalisation de travaux à caractère manuel, technique et mécanique conçus pour donner à l'apprenant une expérience personnelle des outils et des matériaux et l'habituer à concrétiser ses idées et à les traduire en actes précis et soignés.*
- Prise de contact avec le monde des métiers, et, notamment, ceux qui privilégient la technologie et ses moyens d'action.*

## **2- L'informatique**

*Par l'initiation à l'informatique, on se propose d'analyser le fonctionnement et les caractéristiques de l'ordinateur à l'intérieur des systèmes informatiques.*

*L'apprenant sera appelé plus particulièrement à :*

- Découvrir les composantes internes de l'ordinateur.*
- Connaître les fonctions des diverses composantes de l'ordinateur et de la configuration : l'unité centrale, la mémoire, les disquettes, etc...*
- Avoir une notion des concepts de connexion, d'interface et de compatibilité.*
- Dialoguer avec l'ordinateur au niveau des codes et des programmes.*
- Etre au fait des concepts et des principaux termes techniques relatifs à l'informatique afin que l'apprenant puisse l'utiliser comme moyen d'apprentissage et comme outil auxiliaire dans les travaux de gestion et de bureau.*
- Savoir l'exploiter comme un outil de sauvegarde et de traitement de l'information.*

### **3- Education Artistique et activités diverses**

*Cet ensemble comprend : la musique, le chant, le théâtre, le dessin, la peinture, la sculpture, la danse folklorique, la calligraphie, la mise en scène, des rudiments d'agriculture, l'économie domestique, la conduite automobile, des enquêtes sur le monde du travail et ses caractéristiques, l'informatique, la protection de l'environnement, la participation à des enquêtes locales. Ces activités seront organisées au sein de clubs scolaires.*

*L'école sélectionne parmi ces activités celles qui conviennent le mieux à l'environnement local de manière à donner à l'apprenant, à travers les clubs scolaires, l'occasion de s'exprimer personnellement, et par conséquent de développer ses compétences propres et de pouvoir se réaliser pleinement.*

#### **4- Cultures et Civilisations**

*Cette discipline comprend, à titre indicatif :*

- *Les différents concepts de civilisation et de culture.*
- *Le rapport entre la culture, la civilisation et l'avenir.*
- *L'évolution de l'homme en tant qu'être civilisé.*
- *Les inventions de l'esprit humain : les courants de pensée et les théories de la connaissance.*
- *Les découvertes scientifiques / techniques.*
- *Les doctrines religieuses.*
- *Les courants philosophiques les plus importants avec leurs principaux promoteurs.*
- *Les principaux courants en psychologie.*
- *La mythologie et la culture populaire.*
- *Les principaux régimes politiques et systèmes économiques.*
- *La morale et la vie en société.*
- *Les aspects de la vie sociale (folklore, alimentation, mariage ...)*
- *Les institutions, les systèmes, les traités et les pactes dans la civilisation moderne.*
- *L'étude des civilisations, pour que l'homme accède à un niveau supérieur de prise de conscience de lui-même, de son environnement et de l'humanité toute entière, ce qui lui permettrait d'atteindre un niveau culturel tel qu'il puisse avoir les moyens de contribuer à préserver le patrimoine culturel de l'humanité.*

## **5- Gestion, études économiques et sociales**

*Les justificatifs de l'introduction de ces disciplines : le développement très rapide de la technologie a entraîné des transformations radicales dans les structures du marché et dans les rapports de productivité. La séparation traditionnelle en activité manuelle et activité intellectuelle a été abolie ainsi que le cloisonnement entre gestion et production.*

*La connaissance des sciences économiques et sociales, de la gestion et de l'informatique est devenue un prérequis pour la plupart des métiers répertoriés sur le marché du travail et dans les secteurs de la production.*

*Les connaissances acquises en gestion et sciences économiques aident à organiser les informations disponibles en fonction du marché du travail et des services; le savoir acquis dans le domaine des sciences sociales fournit des éléments mettant en relief les composantes d'ordre sociologique dans lesquelles se développe telle ou telle profession.*

*Afin de répondre de façon positive, aux mutations signalées plus haut, il est nécessaire de réserver, au sein des nouveaux programmes, une place de choix aux disciplines sus-mentionnées, à savoir les sciences économiques et sociales, la gestion et la technologie.*

## **5-1- La sociologie**

*Cette discipline est concernée par tout ce qui touche aux collectivités humaines, à tout ce qui résulte du fait d'un rassemblement humain en un lieu donné : attitudes, comportements, mœurs et coutumes, traditions et réglementations, institutions et services destinés à assurer les besoins essentiels de chacun, comme garantie de stabilité, de sécurité et de paix.*

*A titre purement indicatif, nous proposons de traiter les domaines suivants :*

- L'individu et la société*
- La socialisation (formes et localisation).*
- Les différents modes de vie.*
- Les divers aspects de la vie communautaire.*
- Démographie et services sociaux.*
- La société civile : la société libanaise.*
- Les systèmes sociaux : l'éducation , la famille , l'économie, la politique.*

*Il faudrait par ailleurs porter l'apprenant à s'intéresser aux grands problèmes sociaux qui agitent toutes les communautés en vue de lui faire prendre conscience des moyens à mettre en oeuvre afin d'y faire face. Entre autres problèmes, une prise de conscience s'avère nécessaire pour les problèmes relatifs au chômage, à la pauvreté, au mariage et à la fondation d'une cellule familiale, etc...*

## **5-2- Economie**

*Il s'agit de donner à l'apprenant les moyens de comprendre les priorités économiques de la vie moderne et ce, de façon simple, à partir de quelques notions élémentaires d'économie.*

*On trouvera ci-après quelques suggestions relatives aux principaux thèmes à traiter :*

- Les problèmes liés à la production et aux services.*
- Les problèmes liés à la tarification des produits commercialisés sur le marché (loi de l'offre et de la demande).*
- Les principes fondamentaux de la comptabilité nationale ; notions essentielles relatives aux forces actives, aux groupements économiques.*
- La gestion du budget de l'Etat à partir des concepts de consommation, d'épargne et d'investissement.*
- Les relations économiques entretenues avec l'extérieur à partir de l'analyse de la balance des paiements.*
- Les relations économiques d'Etat à Etat.*
- Le budget familial.*

*Il faudrait également prévoir au programme l'étude des étapes les plus importantes de l'évolution de l'économie dans le monde afin que l'apprenant puisse connaître les bases qui ont fondé les principaux régimes économiques que le monde a connu à travers l'histoire.*

### **5-3- Gestion**

*Il s'agit de l'étude des moyens pratiques à mettre en oeuvre en vue d'organiser le travail d'un ensemble d'individus engagés dans un même projet, afin d'en réaliser les objectifs déclarés.*

*De façon plus pratique, cela suppose une connaissance à la fois générale et détaillée des principes qui régissent les activités suivantes :*

- La planification : Elaboration d'un plan à court moyen ou long terme pour la réalisation du projet.*
- La répartition des tâches entre les membres du même groupe de travail.*
- La coordination d'activités parallèles.*
- L'élaboration du calendrier de réalisation du projet.*
- Le financement du projet : notions de comptabilité.*
- Le suivi des travaux et le contrôle des activités en voie de réalisation.*
- La prise de décision.*
- Sanctions et récompenses.*

*A ceci, il convient d'ajouter :*

- Les principes de l'animation de groupe.*
- Esprit d'initiative et esprit d'équipe.*
- Techniques de communication : prise de contact, confirmation de rendez-vous, ponctualité.*
- Evaluation des performances en liaison avec des objectifs fixés au départ.*
- Applications pratiques sur la société libanaise.*